



Séance ordinaire du conseil d'arrondissement du lundi 3 octobre 2016

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

- 10.01** Ouverture de la séance.
- 10.02** Adoption de l'ordre du jour.
- 10.03** Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 6 septembre 2016 à 18 h.
- 10.04** Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 septembre 2016 à 19 h.
- 10.05** Motion de félicitations pour Katiushka Vasquez Soto, une jeune Léonardoise championne du monde de boxe.

AFFAIRES NOUVELLES

PÉRIODE DE QUESTIONS

12 – Orientation

- 12.01** Approuver le projet « Lire, c'est payant » qui se tiendra du 15 au 30 octobre 2016, dans le cadre de la semaine des bibliothèques publiques du Québec.

- 12.02** Déposer une demande d'aide financière dans le cadre du Programme des équipements sportifs supra locaux, pour le projet « Travaux d'étanchéité de la toiture du stade Hébert », adhérer aux objectifs de ce programme et s'engager à réserver les fonds au programme triennal d'immobilisations (PTI) 2017-2019.
- 12.03** Approuver la demande de reconnaissance de l'Organisation catholique canadienne pour le développement et la paix, dans le cadre de la Politique de reconnaissance des organismes à but non lucratif, jusqu'au 31 décembre 2018 ainsi que le projet de convention en découlant.

20 – Affaires contractuelles

- 20.01** Autoriser la prolongation du contrat - Service de nettoyage et de tonte de gazon - Appel d'offres numéro 15-14855 - LES ENTREPRISES TONY DI FEO INC. – 136 862,11 \$ plus la variation du pourcentage de l'IPC.
- 20.02** Autoriser la prolongation du contrat - Service d'essouchement pour l'arrondissement de Saint-Léonard pour l'année 2015 - Appel d'offres numéro 15-14192 - 9211-4560 QUÉBEC INC. (ÉMONDAGE SBP) – 50 714,36 \$ plus la variation du pourcentage de l'IPC.
- 20.03** Autoriser la prolongation du contrat - Service d'entretien des terrains sportifs dans certains parcs - Appel d'offres numéro 15-14861 - TECHNIPARC (9032-2454 QUÉBEC INC.) – 28 074,60 \$.
- 20.04** Autoriser la prolongation du contrat - Service d'entretien des appareils de transport vertical - Appel d'offres numéro 13-13024 - ASCENSEURS THYSSENKRUPP (CANADA) LIMITÉE – 19 029,05 \$, plus l'indexation du taux du décret de l'industrie de la construction.
- 20.05** Renouvellement des abonnements de périodiques - EBSCO CANADA LTÉE – 15 500 \$.
- 20.06** Octroi de contrat - Fourniture et installation d'équipements de jeu au parc Giuseppe-Garibaldi et d'équipements d'exercices extérieurs au parc Hébert - Appel d'offres numéro 16-15405 - TESSIER RÉCRÉO-PARC INC. – 104 101,73 \$.

- 20.07** Octroi de contrat - Location de trois (3) niveleuses avec opérateurs pour des opérations de déneigement de l'arrondissement de Saint-Léonard - Appel d'offres numéro 16-15372 - LES ENTREPRENEURS CHOMEDEY INC. - 452 670,95 \$.
- 20.08** Octroi de contrat - Construction de dos d'âne sur la toiture de l'aréna Martin-Brodeur - Contrat numéro 300-153A - COUVERTURE MONTRÉAL-NORD LTÉE – 79 614,44 \$.
- 20.09** Octroi de contrat - Fourniture et installation de thermopompes aux pavillons Delorme et Coubertin - Contrat numéro 300-149 - GROUPE PLOMBACTION INC. – 191 479,37 \$.
- 20.10** Octroi de contrat - Réfection du bassin B6 de la toiture du bâtiment des ateliers municipaux - Contrat numéro 300-145 - COUVERTURE MONTRÉAL-NORD LTÉE – 96 055,86 \$.
- 20.11** Octroi de contrat - Réaménagement des espaces communautaires et réfection partielle de la toiture au pavillon Wilfrid-Bastien - Contrat numéro 300-142 - GROUPE IMPERO INC. – 517 350,93 \$.
- 20.12** Approuver les projets de conventions et accorder une aide financière totalisant la somme de 20 075 \$ aux organismes désignés, pour le projet et le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre du plan d'action Municipalité amie des aînés (MADA) 2014-2017 de l'arrondissement de Saint-Léonard.
- 20.13** Accorder une aide financière de 300 \$ à l'Opération Nez rouge de Montréal dans le cadre de leur campagne de sensibilisation 2016.
- 20.14** Approuver le projet de convention et accorder une aide financière de 7 000 \$ à Gestion Multisports St-Léonard pour le Programme d'accompagnement en loisir de l'Île de Montréal (PALÎM) 2016-2017, afin de soutenir l'accompagnement de jeunes handicapés dans le cadre des camps de jour.

30 – Administration et finances

- 30.01** Dépôt des rapports faisant état des décisions déléguées en matière de ressources financières pour la période du 1^{er} au 31 août 2016.
- 30.02** Dépôt du rapport faisant état des décisions déléguées en matière de ressources humaines pour la période du 1^{er} au 31 août 2016.

40 – Réglementation

- 40.01** Avis de motion - Règlement numéro 2119-8 intitulé : Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (2119) afin de régir la délégation relativement au système de pondération et d'évaluation des offres.
- 40.02** Avis de motion - Règlement numéro 2227 intitulé : Règlement sur la circulation et le stationnement.
- 40.03** Dépôt du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation et adoption du second projet de règlement numéro 1886-347 intitulé : Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1886, de façon à : a) ajouter des dispositions relatives à l'occupant exerçant un usage additionnel à un usage Habitation; b) permettre l'installation de boîtes de dons en plastique rigide, conçu pour l'extérieur, dans les endroits autorisés; c) ajouter un critère favorisant l'accessibilité universelle pour certains projets assujettis à la procédure des PIIA; d) ajouter des dispositions spécifiques relatives à l'aménagement d'un espace de stationnement dans le secteur de la COOP.
- 40.04** Dépôt du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation et adoption du règlement numéro 1886-348 intitulé : Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1886 afin d'assurer la concordance au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029) relative à l'ensemble urbain d'intérêt et d'apporter d'autres modifications réglementaires au secteur de la COOP.
- 40.05** Adoption du Règlement numéro 2144-1 intitulé : Règlement modifiant le Règlement sur l'occupation du domaine public (2144) afin d'ajouter des obligations au titulaire de permis.
- 40.06** Recommandation du comité consultatif d'urbanisme - Présentation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) - Modification d'un bâtiment résidentiel multiplex jumelé situé aux 4720-26, rue d'Antibes - Lot numéro 1 000 795 du cadastre du Québec.
- 40.07** Recommandation du comité consultatif d'urbanisme Présentation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) - Modification d'un bâtiment résidentiel unifamilial isolé situé au 8925, rue Deschambault - Lot numéro 1 332 817 du cadastre du Québec.

51 – Nomination / Désignation

- 51.01** Désignation d'un maire suppléant d'arrondissement pour les mois de novembre et décembre 2016 ainsi que janvier et février 2017.

60 – Information

- 60.01** Dépôt du procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme tenue le 12 septembre 2016.
- 60.02** Dépôt des statistiques concernant les permis de construction et les certificats d'autorisation d'usage - Août 2016.

70 – Autres sujets

- 70.01** Levée de la séance.

**Dossier # : 1163071017**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des loisirs_de la culture et des communications , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Motion de félicitations pour Katiushka Vasquez Soto, une jeune Léonardoise championne du monde de boxe.

CONSIDÉRANT QU'une jeune Léonardoise de 16 ans, Katiushka Vasquez Soto, a été couronnée championne du monde de boxe, chez les filles de moins de 60 kilos, lors d'une compétition internationale – *Ringside World Championship Boxing Tournament* – qui a eu lieu en juillet 2016, à Independence, au Missouri;

CONSIDÉRANT QUE cette jeune boxeuse de Saint-Léonard a aussi remporté d'autres honneurs au cours des dernières années, notamment lors des Jeux du Québec et à la Coupe Imperium;

CONSIDÉRANT QUE les derniers exploits de cette athlète lui ont permis de se distinguer et de rayonner dans le milieu de la boxe sur la scène internationale, et sont devenus, par le fait même, une source de fierté pour l'ensemble de la population de Saint-Léonard;

CONSIDÉRANT QUE les performances de cette athlète sont aussi une source d'inspiration et de motivation pour d'autres jeunes;

CONSIDÉRANT QUE Katiushka Vasquez Soto est résolument déterminée à poursuivre sa carrière de boxeuse, pour y cumuler d'autres podiums et, ultimement, pour participer aux Jeux olympiques de Tokyo en 2020;

IL EST RECOMMANDÉ:

Que le conseil d'arrondissement de Saint-Léonard offre ses plus chaleureuses et sincères félicitations à Katiushka Vasquez Soto, pour son titre de championne du monde de boxe, chez les filles de moins de 60 kilos, à la compétition *Ringside World Championship Boxing Tournament* , exprime à cette adolescente de 16 ans toute la fierté des Léonardoises et des Léonardois pour ce bel exploit, et encourage cette jeune athlète à poursuivre sa carrière de boxeuse en y déployant toute la détermination qui l'anime déjà et en y cumulant d'autres grands succès.

Signataire :

Steve BEAUDOIN

Directeur d'arrondissement
Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1163071017

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des loisirs_de la culture et des communications , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Motion de félicitations pour Katiushka Vasquez Soto, une jeune Léonardoise championne du monde de boxe.

CONTENU

CONTEXTE

Le conseil d'arrondissement de Saint-Léonard tient, par l'adoption d'une motion, à offrir ses plus chaleureuses et sincères félicitations à une jeune résidente de l'arrondissement, Katiushka Vasquez Soto, 16 ans, qui a été couronnée championne du monde de boxe, chez les filles de moins de 60 kilos, lors d'une compétition internationale – *Ringside World Championship Boxing Tournament* – qui a eu lieu du 27 au 30 juillet 2016, à Independence, au Missouri.

Les exploits de cette athlète, dont la famille demeure sur la rue De Belmont, lui ont permis de se distinguer et de rayonner dans le milieu de la boxe sur la scène internationale et sont devenus, par le même fait, une source de fierté pour l'ensemble de la population de Saint-Léonard.

Les performances de cette adolescente sont aussi une source d'inspiration et de motivation pour d'autres jeunes.

Le conseil d'arrondissement tient également, par l'adoption de cette motion, à encourager Katiushka Vasquez Soto à poursuivre sa carrière de boxeuse en y déployant toute la détermination qui l'anime déjà et en y cumulant d'autres grands succès. La jeune fille espère, notamment, se rendre aux Jeux olympiques de Tokyo, en 2020, pour y représenter le Canada.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Richard CARON
C/d relations avec les citoyens et comm.
<<arr. >60m>>

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-09-21

Nathalie H HÉBERT
Directrice de la DLCC



Dossier # : 1164013008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des loisirs_de la culture et des communications , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet « Lire, c'est payant » qui se tiendra du 15 au 30 octobre 2016, dans le cadre de la semaine des bibliothèques publiques du Québec.

Il est recommandé :

D'approuver le projet « Lire, c'est payant », journées d'amnistie du 15 au 30 octobre 2016 pour les usagers de 13 ans et moins ayant une dette à la bibliothèque de Saint-Léonard, dans le cadre de la Semaine des bibliothèques publiques du Québec.

Signé par Steve BEAUDOIN **Le** 2016-09-22 08:59

Signataire :

Steve BEAUDOIN

Directeur d'arrondissement
Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1164013008**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des loisirs_de la culture et des communications , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet « Lire, c'est payant » qui se tiendra du 15 au 30 octobre 2016, dans le cadre de la semaine des bibliothèques publiques du Québec.

CONTENU**CONTEXTE**

La Semaine des bibliothèques publiques du Québec se déroulera du 15 au 22 octobre 2016. Pour souligner l'événement, les bibliothèques de Montréal mettent en place un projet original d'amnisties liées à la lecture, le projet « Lire, c'est payant ». Ce projet, initialement développé par l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, consiste à permettre aux enfants de 13 ans et moins de payer leurs amendes de retard en échange de minutes de lecture.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution numéro CA15 13 0132 en date du 1er juin 2015 (1153126003) - Approuver le projet « Lire, c'est payant », dans le cadre de la Semaine des bibliothèques publiques du Québec qui se tiendra du 17 au 24 octobre 2015.

Résolution numéro CA14 13 0287 en date du 6 octobre 2014 (1143126001) - Approuver le projet « Lire, c'est payant » dans le cadre de la Semaine des bibliothèques publiques du Québec qui se tiendra du 18 au 25 octobre 2014.

DESCRIPTION

Du 15 octobre au 30 octobre 2016, la bibliothèque de Saint-Léonard propose à ses jeunes abonnés de payer ou réduire leur dette de façon inusitée et amusante, tout en les initiant en douceur à leur devoir de citoyen. Il suffit de faire une lecture en bibliothèque. Il faut s'inscrire au comptoir jeunes au début de la période de lecture et pour chaque minute, dix sous sont retranchés de la somme due.

L'activité sera lancée durant la Semaine des bibliothèques publiques qui se tiendra du 15 au 22 octobre 2016.

JUSTIFICATION

La proclamation de l'amnistie est un moyen agréable et peu coûteux pour :

- Récupérer des documents en retard;
- Encourager certains jeunes usagers à fréquenter à nouveau les bibliothèques publiques;
- Promouvoir les services et collections de nos bibliothèques;

- d. Encourager les jeunes à lire et à développer leur goût de la lecture en leur permettant d'emprunter à nouveau des documents à la bibliothèque.

Lors de la rencontre du 12 septembre 2016, les membres de la Commission permanente des loisirs, des sports, des affaires culturelles et du développement social ont recommandé d'approuver le projet « Lire, c'est payant », journées d'amnistie du 15 octobre au 30 octobre 2016 pour les usagers de 13 ans et moins ayant une dette à la bibliothèque de Saint-Léonard, dans le cadre de la Semaine des bibliothèques publiques du Québec du 15 au 22 octobre 2016.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La valeur totale des dettes ainsi annulées est estimée à environ 300 \$. Il ne s'agit pas d'une perte réelle de revenu, car il n'est pas assuré que les jeunes usagers concernés allaient nécessairement revenir en bibliothèque et payer leurs dettes.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Cette opération permet de récupérer des documents qui pourront être disponibles pour les autres usagers sans avoir à les remplacer.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Aucun impact négatif.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

La promotion se fera par les moyens de diffusion habituels :

- a. Affiches dans la bibliothèque, dans les écoles et la Maison des jeunes;
- b. Journal de l'arrondissement *Le Progrès* ;
- c. Facebook;
- d. Site web de l'arrondissement;
- e. Infolettre de l'arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Johanne DAIGNEAULT, Saint-Léonard

Lecture :

Johanne DAIGNEAULT, 19 septembre 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Karyne ST-PIERRE
Chef de division - Culture et bibliothèque

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-09-15

Nathalie H HÉBERT
Directrice par intérim



Dossier # : 1161602023

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des loisirs_de la culture et des communications , Division des sports et des loisirs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Déposer une demande d'aide financière dans le cadre du Programme des équipements sportifs supra locaux, pour le projet « Travaux d'étanchéité de la toiture du stade Hébert », adhérer aux objectifs de ce programme et s'engager à réserver les fonds au programme triennal d'immobilisations (PTI) 2017-2019.

Il est recommandé :

De déposer une demande d'aide financière dans le cadre du Programme des équipements sportifs supra locaux, pour le projet « Travaux d'étanchéité de la toiture du stade Hébert », d'adhérer aux objectifs de ce programme et de s'engager à réserver les fonds au programme triennal d'immobilisations (PTI) 2017-2019.

De plus, il est recommandé de mandater le directeur d'arrondissement pour représenter l'arrondissement et signer tous les documents nécessaires à la participation à cette demande d'aide financière.

Signé par Steve BEAUDOIN **Le** 2016-09-22 08:59

Signataire :

Steve BEAUDOIN

Directeur d'arrondissement
Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1161602023

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des loisirs_de la culture et des communications , Division des sports et des loisirs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Déposer une demande d'aide financière dans le cadre du Programme des équipements sportifs supra locaux, pour le projet « Travaux d'étanchéité de la toiture du stade Hébert », adhérer aux objectifs de ce programme et s'engager à réserver les fonds au programme triennal d'immobilisations (PTI) 2017-2019.

CONTENU

CONTEXTE

Le Programme des équipements sportifs supra locaux, adopté par le comité exécutif du 16 avril 2014, prévoit un soutien financier sur la base des travaux admissibles. Le Programme des équipements sportifs supra locaux a pour objectif de soutenir financièrement les arrondissements dans la réalisation de leurs projets liés à des équipements sportifs supra locaux.

Pour la mise en oeuvre du programme des équipements sportifs supra locaux, le Service de la diversité sociale et des sports de la ville centre s'est assuré de la collaboration du Service de la gestion et planification immobilière et du Service de l'environnement, afin d'élaborer un guide technique détaillé dont l'arrondissement devra suivre les recommandations.

Afin de présenter le projet « Travaux d'étanchéité de la toiture du stade Hébert » dans le cadre de ce Programme, l'arrondissement de Saint-Léonard doit adopter une résolution afin d'autoriser le dépôt de ce projet et de réserver la somme de 175 000 \$ au PTI 2017-2019.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution numéro CA15 13 0177 en date du 6 juillet 2015 (1150391005) : Soumission - Travaux de rénovation et de mise aux normes du stade Hébert - Contrat numéro 300-139 - NORGEREQ LTÉE - 1 247 757,45 \$.

Résolution numéro CA14 13 0360 en date du 1er décembre 2014 (1140391007) : Soumission - Services professionnels en architecture et ingénierie pour les travaux de rénovation et de mise aux normes du stade Hébert - Contrat numéro SP-81 - HÉLOÏSE THIBODEAU ARCHITECTE INC. - 136 621,93 \$.

Résolution numéro CA14 13 0234 en date du 6 août 2014 (1143309009) : Déposer une demande d'aide financière dans le cadre du programme des équipements sportifs supra locaux, pour le projet « Aménagement au stade Hébert, adhérer aux objectifs de ce programme et s'engager à réserver les fonds au programme triennal d'immobilisations (PTI) 2014-2016.

Résolution numéro CE14 0572 en date du 16 avril 2014 (GDD 1134815005) : Adopter le Programme des équipements sportifs supra locaux.

DESCRIPTION

Étendue des travaux :

- **SOUS-SOL ET GRADINS**
Réfection de l'étanchéité de la structure d'acier formant le toit du bâtiment.
- **GALERIE DE PRESSE**
Construction d'un nouveau support de couvertures pour les deux salles d'appoint, isolation, travaux d'étanchéité et système de drainage.
- **ÉTANCHÉITÉ DES FENÊTRES DES SALLES D'APPOINTS ET GALERIE DE PRESSE**
Construction d'un système d'étanchéité et remplacement de toutes les composantes altérées.
- **TOITURE ET TERRASSE**
Remédier à l'infiltration d'eau survenue dans la salle de dépôt (salle 141), travaux de réfection de la toiture terrasse.

Afin de bénéficier du Programme, l'arrondissement de Saint-Léonard doit adopter une résolution qui confirme son adhésion aux objectifs du Programme des équipements sportifs supra locaux, et son engagement à assumer les frais d'exploitation.

L'adhésion implique que l'arrondissement s'engage à :

- Réserver un montant équivalent à 50 % des coûts admissibles au programme pour la réalisation du projet « Travaux d'étanchéité de la toiture du stade Hébert »;
- Financer à 100 % tous les travaux additionnels qu'il jugera opportun d'effectuer en plus des travaux admissibles par le programme;
- Maintenir la vocation de l'équipement supra local pour une période minimale de dix (10) ans, c'est-à-dire que celui-ci soit exploité, utilisé et entretenu aux fins pour lesquelles il a fait l'objet d'une aide de la ville centre;
- Entreprendre le projet proposé au plus tard douze mois (12) suivant la date d'acceptation qui lui sera signifiée par une note de la Direction des sports et de l'activité physique.

De plus, il est recommandé de mandater le directeur d'arrondissement pour représenter l'arrondissement et signer tous les documents nécessaires à la participation à cette demande d'aide financière pour le Programme des équipements sportifs supra locaux pour le projet « Travaux d'étanchéité de la toiture du stade Hébert »

JUSTIFICATION

L'objectif spécifique de ce programme est de constituer et de maintenir un bon réseau d'équipements sportifs supra locaux de qualité, et ce, au bénéfice de l'ensemble des montréalais. La priorité sera accordée aux projets de mise aux normes d'équipements supra locaux en lien avec l'accueil d'événements sportifs.

Le stade Hébert se qualifie comme un équipement supra local puisqu'il a une desserte et un rayonnement qui dépassent largement l'arrondissement de Saint-Léonard. Il se distingue en raison de la concentration d'athlètes de haut niveau, de l'accueil de compétitions d'envergure, de la clientèle provenant de plusieurs arrondissements. De plus, il a un caractère unique comme stade de soccer et de football ayant un terrain synthétique FIFA - 2 stars, et pouvant accueillir plus de 1 800 spectateurs. Il est donc un lieu important et incontournable afin de développer des athlètes de haut niveau.

De plus, ce projet est en adéquation avec les grandes orientations et politiques de la Ville, notamment :

- la Déclaration de la Ville de Montréal sur le sport régional;
- les plans directeurs des équipements sportifs;
- le Plan d'urbanisme de Montréal;
- la Politique familiale de Montréal;
- la Politique pour une participation égalitaire des femmes et des hommes à la vie de Montréal;
- la Politique municipale d'accessibilité universelle;
- le Plan de développement durable de la collectivité montréalaise;
- le Plan d'action municipal pour les aînés 2013-2015;
- la Stratégie jeunesse montréalaise 2013-2017;
- le positionnement stratégique en matière d'événements sportifs (adoptée en 2014).

Nous avons déjà déposé et reçu un financement de 692 189,69 \$ (taxes incluses), du programme supra-locaux 2014, pour un projet totalisant 1 384 379,38 \$ (travaux et honoraires professionnels). Lors de la réfection de l'installation, il s'est avéré, que des travaux additionnels étaient nécessaires, donc une demande additionnelle est requise afin de finaliser les travaux dans cette installation.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La répartition des sommes disponibles au Programme des équipements sportifs supra locaux de la Ville de Montréal sera la plus équitable possible. L'aide financière maximale par projet sera déterminée annuellement en fonction du nombre et de la nature des demandes reçues. Elle ne pourra toutefois excéder 50 % des coûts admissibles.

Pour la phase 2014-2016 du programme, l'aide financière prévue est de 5 M\$, soit 1 M\$ en 2014, 2 M\$ en 2015 et 2 M\$ en 2016 (sous réserve des budgets adoptés par le conseil municipal). Pour les phases ultérieures (2017 à 2025), des investissements annuels de 2,5 M\$ sont envisagés.

Les projets peuvent également faire l'objet d'une aide financière provenant d'un autre gouvernement, d'une agence ou d'un mandataire du gouvernement du Québec, du gouvernement fédéral ou d'un autre partenaire (OBNL, privé, etc.)

L'arrondissement de Saint-Léonard s'engage à réserver 50 % du coût du projet à son PTI 2017-2019..

Ainsi, pour le projet « Travaux d'étanchéité de la toiture du stade Hébert » le coût total est estimé à 350 000 \$. La moitié de cette somme, soit 175 000 \$ sera assumée par l'arrondissement, et l'autre moitié, soit 175 000 \$ par la ville centre.

Le versement de l'aide financière pour un projet se fait en deux étapes, soit 25 % de l'aide financière est versée à l'octroi du contrat de services professionnels pour aider à la réalisation des plans et devis et 75 % de l'aide financière est versée à l'octroi du contrat de travaux.

Budget du Programme des équipements sportifs supra locaux	
Le projet « réfection des toitures au stade Hébert »	350 000 \$
Répartition du montage financier	

Ville centre	175 000 \$
Arrondissement	175 000 \$
Autres	
	350 000 \$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Transmission de la résolution du conseil d'arrondissement au responsable du Programme des équipements sportifs supra locaux au Service de la diversité sociale et des sports.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

28 octobre 2016 - Dépôt du projet

- Décembre 2016 - Approbation des projets par le comité d'évaluation
- Année 2016-2017 - Appels d'offres - octroi des contrats pour la préparation des plans et devis, appels d'offres pour exécution des travaux

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Giovanni AMORIM, Saint-Léonard
 Jacinthe LETENDRE, Saint-Léonard
 Johanne DAIGNEAULT, Saint-Léonard

Lecture :

Johanne DAIGNEAULT, 21 septembre 2016
 Jacinthe LETENDRE, 21 septembre 2016
 Giovanni AMORIM, 20 septembre 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Hugo A BÉLANGER
Chef de division par intérim

ENDOSSÉ PAR Le : 2016-09-20

Nathalie H HÉBERT
Directrice de la DLCC



Dossier # : 1161602022

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des loisirs_de la culture et des communications , Division des sports et des loisirs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la demande de reconnaissance de l'Organisation catholique canadienne pour le développement et la paix, dans le cadre de la Politique de reconnaissance des organismes à but non lucratif, jusqu'au 31 décembre 2018 ainsi que le projet de convention en découlant.

IL EST RECOMMANDÉ :

D'approuver la demande de reconnaissance de l'Organisation catholique canadienne pour le développement et la paix, dans le cadre de la Politique de reconnaissance des organismes à but non lucratif, jusqu'au 31 décembre 2018 ainsi que le projet de convention en découlant.

Signé par Steve BEAUDOIN **Le** 2016-09-23 10:56

Signataire :

Steve BEAUDOIN

Directeur d'arrondissement
Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1161602022

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des loisirs_de la culture et des communications , Division des sports et des loisirs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la demande de reconnaissance de l'Organisation catholique canadienne pour le développement et la paix, dans le cadre de la Politique de reconnaissance des organismes à but non lucratif, jusqu'au 31 décembre 2018 ainsi que le projet de convention en découlant.

CONTENU

CONTEXTE

La Direction des loisirs, de la culture et des communications de l'arrondissement cherche, par la mise en application de sa *Politique de reconnaissance aux organismes à but non lucratif* adoptée le 6 juin 2011 et modifiée les 5 décembre 2011 et 3 novembre 2014, (ci-après la « Politique ») à assurer un traitement des demandes de reconnaissance en vertu de cette Politique de façon équitable et transparente pour l'ensemble des organismes reconnus. À cet effet, une convention relative à cette reconnaissance venant établir le soutien que la Ville apporte à un organisme doit être signée.

La Politique a été définie en tenant compte des valeurs et des objectifs de l'arrondissement ainsi que des besoins de la population et des nouvelles orientations en matière de loisirs.

Dans le cadre de la Politique, les organismes à but non lucratif avaient jusqu'au 31 octobre 2015 pour déposer une demande de reconnaissance pour les années 2016-2018.

L'Organisation catholique canadienne pour le développement et la paix a pour objectif de soutenir des partenaires dans le but de sensibiliser la population canadienne aux causes de l'appauvrissement des peuples et de la mobiliser dans les actions de changements. Cette organisation a tout d'abord déposé une demande de reconnaissance pour un groupe à vocation locale. Cette reconnaissance lui a été refusée lors du conseil d'arrondissement du 2 février 2015. Une demande de révision a alors été déposée avec d'autres pièces justificatives qui classent à présent cet organisme en tant qu'un organisme régional. La Direction des loisirs, de la culture et des communications a procédé à une réévaluation du dossier et conclut, après l'analyse finale, que l'organisme cadre dans la *Politique de reconnaissance des organismes à but non lucratif* selon les critères de l'article 3 « Dispositions générales » puisqu'elle « considère que l'organisme peut contribuer à l'amélioration de l'offre de service proposée aux citoyens de l'arrondissement de Saint-Léonard ».

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution numéro CA15 13 0004 en date du 2 février 2015 (1153309002) - Approuver, renouveler et refuser les demandes de reconnaissance des organismes à but non lucratif, dans le cadre de la politique de reconnaissance des organismes à but non lucratif, pour la

période du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2017.

Résolution numéro CA11 13 0379 en date du 5 décembre 2011 (1114227023) - Modifier la Politique de reconnaissance pour les organismes à but non lucratif de l'arrondissement.

Résolution numéro CA11 13 0165 en date du 6 juin 2011 (1104227024) - Adopter la Politique de reconnaissance des organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Saint-Léonard.

DESCRIPTION

La Politique énonce les principes, les objectifs et les critères qui guident l'arrondissement de Saint-Léonard dans le processus de reconnaissance des organismes qui œuvrent sur son territoire. Elle précise également les règles à suivre par ces organismes pour obtenir cette reconnaissance et la maintenir.

La Politique et la convention y afférente proposent un cadre officiel assurant une transparence dans la gestion des organismes tout en prévoyant de l'aide à ces organismes afin qu'ils puissent présenter une offre de service de qualité, en complément de celle offerte par l'arrondissement, pour contribuer de manière active à l'amélioration des conditions de vie et du mieux-être des citoyens.

Ainsi, il est recommandé que le conseil d'arrondissement approuve la demande de reconnaissance de l'Organisation catholique canadienne pour le développement et la paix, pour deux (2) années, soit jusqu'au 31 décembre 2018 et approuve également le projet de convention en découlant.

JUSTIFICATION

La *Charte de la Ville de Montréal* délègue aux arrondissements la responsabilité de la gestion et de l'exploitation des équipements culturels, de sports et de loisirs de leur territoire. Elle confie également aux arrondissements la responsabilité du soutien à l'organisation des activités culturelles, de loisirs et de sports. De plus, les arrondissements partagent avec les services corporatifs de la Ville de Montréal la responsabilité du soutien aux activités communautaires (développement social).

Pour la Direction des loisirs, de la culture et des communications, la Politique est un instrument d'une grande pertinence pour la coordination et le contrôle des ressources attribuées, permettant d'assurer un suivi de qualité en toute transparence et une prise en charge équitable des organismes en fonction des besoins de tous. La convention de reconnaissance vient clairement établir les obligations que l'organisme doit satisfaire et maintenir afin d'obtenir et de conserver cette reconnaissance. Ces outils contribuent à assurer aux citoyens de Saint-Léonard une offre de services diversifiée et de qualité en matière de culture, de sport et de loisir ainsi qu'un soutien adéquat au développement social.

Lors de la rencontre de la Commission permanente des loisirs, des sports, des affaires culturelles et du développement social du 12 septembre 2016, les membres de la Commission ont recommandé d'approuver la demande de reconnaissance de l'Organisation catholique canadienne pour le développement et la paix désirant être reconnue dans le cadre de la Politique, et ce, pour la période du 4 octobre 2016 au 31 décembre 2018.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octobre 2016, remise d'une lettre confirmant la reconnaissance pour une durée maximale de trois ans ou en cas de refus du conseil d'arrondissement, refusant cette reconnaissance avec motifs.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Articles 130 et 137 de la *Charte de la Ville de Montréal* (RLRQ, chapitre C-11.4)

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Hugo A BÉLANGER, Saint-Léonard

Lecture :

Hugo A BÉLANGER, 15 août 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Kayla ZAMBITO
Agent de développement par intérim d'activités
culturelles, physiques et sportives

ENDOSSÉ PAR

Nathalie H HÉBERT
Directrice par intérim

Le : 2016-08-11



Dossier # : 1160493004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la prolongation du contrat - Service de nettoyage et de tonte de gazon - Appel d'offres numéro 15-14855 - LES ENTREPRISES TONY DI FEO INC. - Montant total de 136 862,11 \$ plus la variation du pourcentage de l'IPC.

II EST RECOMMANDÉ :

D'autoriser la prolongation du contrat avec la compagnie LES ENTREPRISES TONY DI FEO INC., pour le service de nettoyage et de tonte de gazon, appel d'offres numéro 15-14855, pour la saison végétative 2017, au montant total de 136 862,11 \$ plus la variation du pourcentage de l'IPC.

D'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Steve BEAUDOIN **Le** 2016-09-21 13:12

Signataire :

Steve BEAUDOIN

Directeur d'arrondissement
Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1160493004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la prolongation du contrat - Service de nettoyage et de tonte de gazon - Appel d'offres numéro 15-14855 - LES ENTREPRISES TONY DI FEO INC. - Montant total de 136 862,11 \$ plus la variation du pourcentage de l'IPC.

CONTENU

CONTEXTE

Un contrat a été octroyé en février 2016 à la compagnie LES ENTREPRISES TONY DI FEO INC. pour le service de nettoyage et de tonte de gazon, appel d'offres numéro 15-14855. Comme mentionné à l'article 6 de la section III des clauses administratives particulières des documents d'appel d'offres, ce contrat prévoit la possibilité d'un renouvellement d'une saison végétatives au gré de l'arrondissement avec l'approbation de l'entrepreneur. L'arrondissement souhaite renouveler ce contrat pour la saison végétative 2017.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution numéro CA16 13 0010 en date du 1^{er} février 2016 (1160493002) - Octroi de contrat - Service de nettoyage et de tonte de gazon - Appel d'offres numéro 15-14855 - LES ENTREPRISES TONY DI FEO INC. - 136 862,11 \$.

DESCRIPTION

D'autoriser la prolongation du contrat avec la compagnie LES ENTREPRISES TONY DI FEO INC., pour le service de nettoyage et de tonte de gazon, appel d'offres 15-14855, pour la saison végétative 2017, au montant total de 136 862,11 \$ plus la variation du pourcentage de l'IPC.

JUSTIFICATION

Nous joignons l'acceptation écrite de la compagnie LES ENTREPRISES TONY DI FEO INC. pour la prolongation de son contrat pour la saison végétative 2017. L'arrondissement se prévaut de son droit de renouvellement puisque nous sommes satisfaits des services rendus par cet entrepreneur au cours de l'année dernière.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant prévu pour ce contrat ne peut être déterminé officiellement à ce moment-ci, car l'IPC sera disponible qu'en janvier 2017. Nous pourrions donc faire l'ajustement de prix à ce moment.

Nous joignons la méthode de calcul de l'IPC, soit l'article 6 de la section III des clauses

administratives particulières des documents d'appel d'offres.

Ce montant de 136 862,11 \$ (taxes incluses) plus l'IPC sera imputé au poste budgétaire suivant :

DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS - DIVISION PARCS ET ESPACES VERTES - ENTRETIEN ET AMÉNAGEMENT DES PARCS ET TERRAIN DE JEUX - Entr. Rép. - Immeubles et terrains

Concordance SIMON :

Entité	Source	Centre	Activité	Objet	Sous-objet	Inter.	Projet	Autre	Catégorie	Futur
2432	0010000	305117	07165	55401	000000	0000	000000	000000	00000	0000

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Saint-Léonard , Direction des services administratifs (Johanne DAIGNEAULT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Dany LUSSIER

ENDOSSÉ PAR

Daniel FLEURY

Le : 2016-09-13

Chef de division - voirie, parcs et espaces verts Directeur des travaux publics - Saint-Léonard



Dossier # : 1160493003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la prolongation du contrat - Service d'essouchement pour l'arrondissement de Saint-Léonard pour l'année 2015 - Appel d'offres numéro 15-14192 - 9211-4560 QUÉBEC INC. (ÉMONDAGE SBP) - Montant total de 50 714,36 \$ plus la variation du pourcentage de l'IPC.

II EST RECOMMANDÉ :

D'autoriser la prolongation du contrat avec la compagnie 9211-4560 QUÉBEC INC. (ÉMONDAGE SBP), pour le service d'essouchement pour l'arrondissement de Saint-Léonard pour l'année 2015, appel d'offres numéro 15-14192, pour la période du 15 mai au 30 octobre 2017, au montant total de 50 714,36 \$ plus la variation du pourcentage de l'IPC.

D'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Steve BEAUDOIN **Le** 2016-09-21 13:18

Signataire :

Steve BEAUDOIN

Directeur d'arrondissement
Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1160493003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la prolongation du contrat - Service d'essouchement pour l'arrondissement de Saint-Léonard pour l'année 2015 - Appel d'offres numéro 15-14192 - 9211-4560 QUÉBEC INC. (ÉMONDAGE SBP) - Montant total de 50 714,36 \$ plus la variation du pourcentage de l'IPC.

CONTENU

CONTEXTE

Un contrat a été octroyé en mai 2015 à la compagnie 9211-4560 QUÉBEC INC. (ÉMONDAGE SBP) pour le service d'essouchement pour l'arrondissement de Saint-Léonard pour l'année 2015, appel d'offres numéro 15-14192. Comme mentionné à l'article 7 de la section III des clauses administratives particulières des documents d'appel d'offres, ce contrat prévoit la possibilité de trois (3) renouvellements d'un an chacun, au gré de l'arrondissement avec l'approbation de l'entrepreneur. L'arrondissement souhaite renouveler ce contrat pour la période du 15 mai au 30 octobre 2017. Ce deuxième (2^e) renouvellement doit être effectué avant la fin de la première prolongation du contrat initial prévue le 30 octobre 2016.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution numéro CA15 13 0282 en date du 20 octobre 2015 (1150493003) - Autoriser la prolongation du contrat - Service d'essouchement pour l'arrondissement de Saint-Léonard pour l'année 2015 - Appel d'offres numéro 15-14192 - 9211-4560 QUÉBEC INC. (ÉMONDAGE SBP) - 50 014,16 \$ plus IPC.

Résolution numéro CA15 13 0104 en date du 4 mai 2015 (1153128005) - Soumission - Service d'essouchement pour l'arrondissement de Saint-Léonard pour l'année 2015 - Appel d'offres numéro 15-14192 - 9211-4560 QUÉBEC INC. (ÉMONDAGE SBP) - Montant total de 50 014,16 \$.

DESCRIPTION

D'autoriser la prolongation du contrat avec la compagnie 9211-4560 QUÉBEC INC. (ÉMONDAGE SBP), pour le service d'essouchement pour l'arrondissement de Saint-Léonard pour l'année 2015, appel d'offres numéro 15-14192, pour la période du 15 mai au 30 octobre 2017, au montant total de 50 714,36 \$ plus la variation du pourcentage de l'IPC.

JUSTIFICATION

Nous joignons l'acceptation écrite de la compagnie 9211-4560 QUÉBEC INC. (ÉMONDAGE SBP), pour la prolongation de son contrat pour la période du 15 mai au 30 octobre 2017.

L'arrondissement se prévaut de son droit de renouvellement puisque nous sommes satisfaits des services rendus par cet entrepreneur au cours de la dernière année.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant prévu pour ce contrat ne peut être déterminé officiellement à ce moment-ci, car l'IPC sera disponible qu'en janvier 2017. Nous pourrions donc faire l'ajustement de prix à ce moment.

Nous joignons la méthode de calcul de l'IPC, soit l'article 7 de la section III des clauses administratives particulières des documents d'appel d'offres.

Ce montant de 50 714,36 \$ (taxes incluses) plus l'IPC sera imputé au poste budgétaire suivant :

DIVISION PARCS ET ESPACES VERTS - Horticulture et arboriculture - Entr. rép. -
Immeubles et terrains
Demande d'achat Simon : à suivre (janvier 2017)

Concordance SIMON

Entité	Source	Centre	Activité	Objet	Sous- objet	Inter.	Projet	Autre	Catégorie	Futur
2432	0010000	305117	07163	55401	000000	0000	000000	000000	00000	0000

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Du 15 mai au 30 octobre 2017.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Saint-Léonard , Direction des services administratifs (Johanne DAIGNEAULT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Dany LUSSIER
Chef de division - voirie, parcs et espaces verts

ENDOSSÉ PAR

Daniel FLEURY
Directeur des travaux publics - Saint-Léonard

Le : 2016-09-15



Dossier # : 1160493005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la prolongation du contrat - Service d'entretien des terrains sportifs dans certains parcs - Appel d'offres numéro 15-14861 - TECHNIPARC (9032-2454 QUÉBEC INC.) - Montant total de 28 074,60 \$.

IL EST RECOMMANDÉ :

D'autoriser la prolongation du contrat avec la compagnie TECHNIPARC (9032-2454 QUÉBEC INC.), pour le service d'entretien des terrains sportifs dans certains parcs, appel d'offres numéro 15-14861, pour la saison d'exploitation 2017, au montant total de 28 074,60 \$.

D'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Steve BEAUDOIN **Le** 2016-09-22 08:57

Signataire :

Steve BEAUDOIN

Directeur d'arrondissement
Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1160493005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la prolongation du contrat - Service d'entretien des terrains sportifs dans certains parcs - Appel d'offres numéro 15-14861 - TECHNIPARC (9032-2454 QUÉBEC INC.) - Montant total de 28 074,60 \$.

CONTENU

CONTEXTE

Un contrat a été octroyé en février 2016 à la compagnie TECHNIPARC (9032-2454 QUÉBEC INC.) pour le service d'entretien des terrains sportifs dans certains parcs, appel d'offres numéro 15-14861. Comme mentionné à l'article 6 de la section III des clauses administratives particulières des documents d'appel d'offres, ce contrat prévoit la possibilité d'un renouvellement d'une saison d'exploitation au gré de l'arrondissement avec l'approbation de l'entrepreneur. L'arrondissement souhaite renouveler ce contrat pour la saison d'exploitation 2017.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution numéro CA16 13 0009 en date du 1er février 2016 (1150493005) - Octroi de contrat - Service d'entretien des terrains sportifs dans certains parcs - Appel d'offres 15-14861 - TECHNIPARC (9032-2454 QUÉBEC INC.) - 28 074,60 \$.

DESCRIPTION

D'autoriser la prolongation du contrat avec la compagnie TECHNIPARC (9032-2454 QUÉBEC INC.) pour le service d'entretien des terrains sportifs dans certains parcs, appel d'offres numéro 15-14861, pour une saison d'exploitation, au montant total de 28 074,60 \$.

JUSTIFICATION

Nous joignons l'acceptation écrite de la compagnie TECHNIPARC (9032-2454 QUÉBEC INC.) pour la prolongation de son contrat pour la saison d'exploitation 2017. L'arrondissement se prévaut de son droit de renouvellement puisque nous sommes satisfaits des services rendus par cet entrepreneur au cours de l'année dernière.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant prévu pour ce contrat est de 28 074,60 \$ (taxes incluses). Une demande d'achat pour cette somme sera fait en janvier 2017 et sera imputée sous le poste budgétaire suivant :
DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS - DIVISION PARCS ET ESPACES VERTS - ENTRETIEN ET

AMÉNAGEMENT DES PARCS ET TERRAINS DE JEUX - Entr. Rép. - Immeubles et terrains

Entité	Source	Centre	Activité	Objet	Sous-objet	Inter.	Projet	Autre	Catégorie	Futur
2432	0010000	305117	07165	55401	000000	0000	000000	000000	00000	0000

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début des travaux : 19 avril 2017
Fin des travaux : 15 décembre 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Saint-Léonard , Direction des services administratifs (Johanne DAIGNEAULT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Dany LUSSIER
Chef de division - voirie, parcs et espaces verts

ENDOSSÉ PAR

Daniel FLEURY
Directeur des travaux publics - Saint-Léonard

Le : 2016-09-19



Dossier # : 1160391005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des services administratifs , Gestion Bâtiments mécanique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 c) prendre des mesures visant à assurer la sécurité des citoyennes et des citoyens dans les espaces publics, notamment des parcs et des équipements collectifs et récréatifs
Projet :	-
Objet :	Autoriser la prolongation du contrat - Service d'entretien des appareils de transport vertical - Appel d'offres numéro 13-13024 - ASCENSEURS THYSSENKRUPP (CANADA) LIMITÉE - 19 029,05 \$, plus l'indexation du taux du décret de l'industrie de la construction.

IL EST RECOMMANDÉ :

D'autoriser la prolongation du contrat avec la compagnie ASCENSEURS THYSSENKRUPP (CANADA) LIMITÉE, pour le service d'entretien des appareils de transport vertical, appel d'offres numéro 13-13024, pour une durée d'un (1) an, au montant total de 19 029,05 \$ plus l'indexation du taux du décret de l'industrie de la construction.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Steve BEAUDOIN **Le** 2016-09-22 15:10

Signataire :

Steve BEAUDOIN

Directeur d'arrondissement
Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1160391005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des services administratifs , Gestion Bâtiments mécanique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 c) prendre des mesures visant à assurer la sécurité des citoyennes et des citoyens dans les espaces publics, notamment des parcs et des équipements collectifs et récréatifs
Projet :	-
Objet :	Autoriser la prolongation du contrat - Service d'entretien des appareils de transport vertical - Appel d'offres numéro 13-13024 - ASCENSEURS THYSSENKRUPP (CANADA) LIMITÉE - 19 029,05 \$, plus l'indexation du taux du décret de l'industrie de la construction.

CONTENU

CONTEXTE

Un contrat de trois (3) ans a été octroyé à la compagnie ASCENSEURS THYSSENKRUPP (CANADA) LIMITÉE et arrive à échéance en décembre 2016. Ce contrat prévoit qu'il pourra être prolongé de 1 an, pour un maximum de deux (2) prolongations. Le présent dossier décisionnel vise à prolonger l'entente pour une première année supplémentaire en vertu des clauses particulières de l'appel d'offres. Cette prolongation doit aussi inclure l'entretien des nouveaux équipements situés à l'aréna Martin-Brodeur (située au 5300 rue Robert) et au stade Hébert (situé au 7655 rue Colbert.), ajoutés lors des travaux de réfection de ces bâtiments afin d'améliorer l'accessibilité universelle.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution numéro CA13 13 0337 en date du 27 novembre 2013 (1132242014) - Soumission - Service d'entretien des appareils de transport vertical - Appel d'offres numéro 13-13024 - ASCENSEURS THYSSENKRUPP (CANADA) LIMITÉE.

DESCRIPTION

D'autoriser la prolongation du contrat avec la compagnie ASCENSEURS THYSSENKRUPP (CANADA) LIMITÉE pour l'entretien des appareils de transport vertical des bâtiments de l'arrondissement, pour une période d'un an.

JUSTIFICATION

L'entrepreneur a confirmé, par écrit, son accord pour prolonger le contrat pour une année supplémentaire, soit du 1er janvier au 31 décembre 2017, en incluant l'entretien des

appareils de transport vertical de l'aréna Martin-Brodeur et du stade Hébert. Vous trouverez copie de cette lettre en pièce jointe.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Tableau comparatif des coûts d'entretien pour les ascenseurs

Bâtiment	2014	2015	2016 (index 2.19%)	2017 plus indexation à venir
ASC-123 Bureau d'arrondissement	Entretien régulier: 180 \$ (mois) Pré-entretien: 140 \$ Épreuve de sécurité : 296\$	Entretien régulier: 180 \$ (mois) Pré-entretien: 140 \$ Épreuve de sécurité : 296\$	Entretien régulier: 183,94 \$(mois) Pré-entretien: 143.07 \$ Épreuve de sécurité: 302.48 \$	Entretien régulier: 183,94 \$(mois) Pré-entretien: 143.07 \$ Épreuve de sécurité: 302.48 \$
Asc.214 Bibliothèque municipal	Entretien régulier: 180 \$(mois) Pré-entretien: 140 \$ Épreuve de sécurité: 296\$	Entretien régulier: 180 \$(mois) Pré-entretien: 140 \$ Épreuve de sécurité: 296\$	Entretien régulier: 183,9 4 \$(mois) Pré-entretien: 143.07 \$ Épreuve de sécurité: 302.48 \$	Entretien régulier: 183,9 4 \$(mois) Pré-entretien: 143.07 \$ Épreuve de sécurité: 302.48 \$
PTL 215- Plate forme élévatrice	Entretien régulier: 40.58 \$(mois) Pré-entretien: 94 \$ Épreuve de sécurité: 198\$	Entretien régulier: 40.58 \$ (mois) Pré-entretien: 94 \$ Épreuve de sécurité: 198\$	Entretien régulier: 41,47 \$ (mois) Pré-entretien: 96.06 \$ Épreuve de sécurité: 202.34 \$	Entretien régulier: 41,47 \$ (mois) Pré-entretien: 96.06 \$ Épreuve de sécurité: 202.34 \$
Maison Joseph Gagnon	Entretien régulier: 40.58 \$(mois) Pré-entretien: 94 \$ Épreuve de sécurité: 198\$	Entretien régulier: 40.58 \$(mois) Pré-entretien: 94 \$ Épreuve de sécurité: 198\$	Entretien régulier: 41,47 \$(mois) Pré-entretien: 96.06 \$ Épreuve de sécurité: 202.34 \$	Entretien régulier: 41,47 \$(mois) Pré-entretien: 96.06 \$ Épreuve de sécurité: 202.34 \$
Aréna Martin- Brodeur	n/a	n/a	Entretien régulier: 229.93\$(mois) Pré-entretien: 1143.07\$ Épreuve de sécurité: 567.38\$	Entretien régulier: 229.93\$(mois) Pré-entretien: 146.50\$ Épreuve de sécurité: 567.38\$
Stade Hébert (mars 2017)	n/a	n/a	n/a	Entretien régulier: 183,94 \$(mois) Pré-entretien: 143.07 \$ Épreuve de sécurité: 302.48 \$
Tarif horaire rég. mécanicien	85\$	85\$	87.04\$	87.04\$

Tableau résumé pour l'année complète 2017

Pré-entretien annuel	Entretien annuel	Épreuve de sécurité	Travaux Hors-Contrat (travail additionnel ou en urgence)	Sous-total avant taxes	Sout-total avec taxes plus indexation du taux de la construction à venir TPS: 5% TVQ: 9,975%
668.34\$	12 002.76 \$	1 879.50 \$	2 000.00 \$	16 550.60 \$	19 029.05\$

Le contrat sera majoré en 2017 selon le taux du décret (convention) relatif à l'industrie de la construction pour la région de Montréal, pour l'année écoulée avant la date d'anniversaire.

Voir à imputer la dépense de la manière suivante :

Concordance SIMON (SLD - Bâtiments - Services extérieurs)

Entité	Source	Centre resp.	Activité	Objet	Ss-objet	Inter	Projet	Autre	Cat. act.	Futur
2432	0010000	305120	09008	55401	000000	0000	000000	00000	00000	00000

Les crédits seront réservés par une demande d'achat SIMON en 2017.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La prolongation du contrat doit se faire par écrit à l'adjudicataire au moins quatre-vingt-dix (90) jours calendrier avant la date présumée de fin du contrat. L'arrêt de l'entretien des appareils ne serait pas conforme à la réglementation, ce qui entraînerait leur fermeture immédiate.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat : 3 octobre 2016
Début du contrat : 1er janvier 2017
Fin du contrat : 31 décembre 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Saint-Léonard , Direction des services administratifs (Johanne DAIGNEAULT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Hugo A BÉLANGER, Saint-Léonard

Lecture :

Hugo A BÉLANGER, 19 septembre 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jacinthe LETENDRE
Chef de division, bâtiments et mécanique par
interim

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-08-29

Sylvie A BRUNET
Directeur des Services Administratifs



Dossier # : 1164013012

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des loisirs_de la culture et des communications , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Renouvellement des abonnements de périodiques - EBSCO CANADA LTÉE - 15 500 \$.

Il est recommandé :

D'autoriser le renouvellement des abonnements de périodiques pour l'année 2017 avec la compagnie EBSCO CANADA LTÉE, fournisseur unique, au montant total de 15 500 \$.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Signé par Steve BEAUDOIN **Le** 2016-09-21 13:16

Signataire :

Steve BEAUDOIN

Directeur d'arrondissement
Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1164013012

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des loisirs_de la culture et des communications , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Renouvellement des abonnements de périodiques - EBSCO CANADA LTÉE - 15 500 \$.

CONTENU

CONTEXTE

La Division de la culture et de la bibliothèque gère annuellement plus de 200 abonnements de revues, magazines, journaux et imprimés de toutes sortes. Ces titres sont acquis à des fins éducatives et culturelles. La Division transige rarement directement avec les éditeurs de périodiques; elle fait affaires avec des agences d'abonnements. Les transactions avec les éditeurs (commandes, paiements, suivis et réclamations) sont gérées par ladite agence ce qui amène une meilleure efficacité dans la gestion de ces périodiques.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution numéro CA15 13 0292 en date du 2 novembre 2015 (1153126006) - Renouvellement des abonnements de périodiques - EBSCO CANADA LTÉE - 15 500 \$.
Résolution numéro CA13 0321 en date du 3 novembre 2014 (1143126002) - Renouvellement des abonnements de périodiques - Contrat numéro RM14-0130 - EBSCO CANADA LTÉE - 16 000 \$.

DESCRIPTION

Depuis plusieurs années, la Division de la culture et de la bibliothèque fait affaires avec l'agence d'abonnement EBSCO CANADA LTÉE. Cette agence est responsable de la très grande majorité des abonnements des bibliothèques publiques de l'Amérique du Nord. Il s'agit d'un quasi monopole. Elle gère 80 % des abonnements de l'arrondissement de Saint-Léonard soit 166 abonnements.

JUSTIFICATION

Nous recommandons d'autoriser le renouvellement des abonnements de périodiques pour 2017 à la compagnie EBSCO CANADA LTÉE, fournisseur unique, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2017, pour des achats jusqu'à concurrence d'un montant maximum de 15 500 \$ toutes taxes incluses.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Demande d'achat SIMON : 456358
La dépense sera payée en 2016 pour un service rendu en 2017.

La somme de 500 \$ est imputable au poste budgétaire suivant :

DIVISION CULTURE ET BIBLIOTHÈQUE - BIBLIOTHÈQUE - Livres, publications, collections et autres documents - *Journaux non québécois*

Concordance SIMON

Entité	Source	C. R.	Act.	Obj.	S-obj.	Inter	Projet	Autre	Cat.	Futur
2432	0010000	305105	07231	56513	015075	0000	000000	000000	00000	0000

La somme de 3 500 \$ est imputable au poste budgétaire suivant :

DIVISION CULTURE ET BIBLIOTHÈQUE - BIBLIOTHÈQUE - Livres, publications, collections et autres documents - *Périodiques québécois*

Concordance SIMON

Entité	Source	C. R.	Act.	Obj.	S-obj.	Inter	Projet	Autre	Cat.	Futur
2432	0010000	305105	07231	56513	015076	0000	000000	000000	00000	0000

La somme de 11 500 \$ est imputable au poste budgétaire suivant :

DIVISION CULTURE ET BIBLIOTHÈQUE - BIBLIOTHÈQUE - Livres, publications, collections et autres documents - *Périodiques non québécois*

Concordance SIMON

Entité	Source	C. R.	Act.	Obj.	S-obj.	Inter	Projet	Autre	Cat.	Futur
2432	0010000	305105	07231	56513	015077	0000	000000	000000	00000	0000

DÉVELOPPEMENT DURABLE**IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS****VALIDATION****Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :
Saint-Léonard , Direction des services administratifs (Johanne DAIGNEAULT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Karyne ST-PIERRE
Chef de division par intérim - Culture et
bibliothèque

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-09-19

Nathalie H HÉBERT
Directrice de la direction DLCC



Dossier # : 1163561004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des travaux publics , Division du génie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi de contrat - Fourniture et installation d'équipements de jeu au parc Giuseppe-Garibaldi et d'équipements d'exercices extérieurs au parc Hébert - Appel d'offres numéro 16-15405 - TESSIER RÉCRÉO-PARC INC. - Montant total de 104 101,73 \$.

IL EST RECOMMANDÉ :

D'octroyer un contrat à la compagnie TESSIER RÉCRÉO-PARC INC., le soumissionnaire conforme s'étant mérité le meilleur pointage lors de l'évaluation par le comité de sélection, pour la fourniture et installation d'équipements de jeu au parc Giuseppe-Garibaldi et d'équipements extérieurs au parc Hébert, appel d'offres numéro 16-15405, au montant total de 104 101,73 \$.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Steve BEAUDOIN **Le** 2016-09-22 09:10

Signataire :

Steve BEAUDOIN

Directeur d'arrondissement
Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1163561004**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des travaux publics , Division du génie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi de contrat - Fourniture et installation d'équipements de jeu au parc Giuseppe-Garibaldi et d'équipements d'exercices extérieurs au parc Hébert - Appel d'offres numéro 16-15405 - TESSIER RÉCRÉO-PARC INC. - Montant total de 104 101,73 \$.

CONTENU**CONTEXTE**

Le comité exécutif a approuvé les projets recommandés par le Service de la diversité et des sports à la suite du premier appel de projets lancé dans le cadre du Programme Municipalité amie des aînés (MADA) – Montréal 2015-2017. Pour un de ces projets, soit l'installation d'équipements d'exercices extérieurs dans le parc Hébert, afin de répondre aux besoins de la population, l'arrondissement bénéficie d'une subvention de 45 700 \$ (taxes nettes). En plus de ce projet, il est souhaité d'installer de nouveaux équipements de jeu au parc Giuseppe-Garibaldi, dans le cadre du projet de réaménagement de celui-ci.

Un appel d'offres public a donc été lancé afin d'octroyer un contrat pour la fourniture et l'installation d'équipements de jeu au parc Giuseppe-Garibaldi et d'équipements d'exercices extérieurs au parc Hébert.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution numéro CA16 13 0189 en date du 4 juillet 2016 (1165910005) - Autoriser le lancement d'un appel d'offres public, l'approbation des critères de sélection ainsi que la composition du comité de sélection pour la fourniture d'équipements de jeu au parc Giuseppe-Garibaldi et d'équipements d'exercices extérieurs au parc Hébert - Appel d'offres numéro 16-15405.

DESCRIPTION

Suite à l'ouverture des soumissions et à l'analyse de celles-ci par le comité de sélection, le Service de l'approvisionnement recommande à l'arrondissement d'octroyer le contrat à la compagnie **TESSIER RÉCRÉO-PARC INC.**, le soumissionnaire conforme s'étant mérité le meilleur pointage lors de l'évaluation par le comité de sélection, pour la fourniture et l'installation d'équipements de jeu au parc Giuseppe-Garibaldi et d'équipements d'exercices extérieurs au parc Hébert - Appel d'offres numéro 16-15405 d'un montant total de 104 101,73 \$.

Toutes les informations concernant le nombre de soumissions reçues et les prix soumis se retrouvent dans l'intervention du Service de l'approvisionnement jointe au présent sommaire décisionnel.

JUSTIFICATION

L'installation de ces équipements faisait partie de la programmation du PTI 2016 de l'arrondissement.

Il est recommandé d'octroyer le contrat au soumissionnaire ayant présenté les propositions s'étant vues accorder le meilleur pointage par le comité de sélection.

Les travaux étaient estimés à 111 050,00 \$. L'écart entre le montant soumis et l'estimation est de moins 6 948,27 \$, soit une différence de moins 6,7 %.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

1) Équipements d'exercices extérieurs - Parc Hébert - Financement corporatif - Règlement 15-033

La quote-part de ce contrat relatif à l'équipement pour le parc Hébert est de 44 182,51 \$ taxes incluses (40 344,52 \$ net de ristourne) et sera financé par le règlement d'emprunt de compétence locale 15-033 *Équipement Infrastructure Aînée*. Cette dépense sera assumée à 100 % par la ville centre. Le détail des informations financières est indiqué dans l'intervention du Service des finances (réf projet SIMON 165029).

2) Équipements de jeu - Parc Giuseppe-Garibaldi - Financement local - Règlement 2220

La quote-part des travaux pour cet équipement est financée à 100 % par le PTI de l'arrondissement de Saint-Léonard.

Projet Sous-projet Crédit Contrat

34614 1534614002 54 714,23 \$ 59 919,22 \$

Concordance SIMON

Entité	Source	Centre resp.	Activité	Objet	Ss-objet	Inter	Projet	Autre	Cat. act.	Futur
6432	3216220	801250	07165	57201	000000	0000	154348	00000	15015	00000

Les crédits nécessaires ont été réservés par la demande d'achat n° 457745.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Réalisation des travaux : novembre 2016

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le Service de l'approvisionnement a supervisé le processus d'appel d'offres. Les détails sont inclus dans leur intervention.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Badre Eddine SAKHI)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jerry BARTHELEMY)

Certification de fonds :
Saint-Léonard , Direction des services administratifs (Johanne DAIGNEAULT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Nathalie H HÉBERT, Saint-Léonard
Hugo A BÉLANGER, Saint-Léonard
Jean-Pierre DROUIN, Saint-Léonard
Nathalie COUTU, Service de la diversité sociale et des sports

Lecture :

Nathalie COUTU, 19 septembre 2016
Jean-Pierre DROUIN, 19 septembre 2016
Nathalie H HÉBERT, 16 septembre 2016
Hugo A BÉLANGER, 16 septembre 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Louis LAFONTAINE
Chef de division - Études techniques

ENDOSSÉ PAR

Daniel FLEURY
Directeur des travaux publics - Saint-Léonard

Le : 2016-09-15



Dossier # : 1163561003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des travaux publics , Division du génie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi de contrat - Location de trois (3) niveleuses avec opérateurs pour des opérations de déneigement de l'arrondissement de Saint-Léonard - Appel d'offres numéro 16-15372 - LES ENTREPRENEURS CHOMEDEY INC. - Montant total de 452 670,95 \$.

IL EST RECOMMANDÉ :

D'octroyer un contrat à la compagnie LES ENTREPRENEURS CHOMEDEY INC., le plus bas soumissionnaire conforme, pour la location de trois (3) niveleuses avec opérateurs pour les opérations de déneigement de l'arrondissement de Saint-Léonard, appel d'offres 16-15372, pour une durée de 5 saisons hivernales, au montant total de 452 670,95 \$. L'IPC sera pris en compte à partir de la deuxième saison hivernale.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Steve BEAUDOIN **Le** 2016-09-22 08:56

Signataire :

Steve BEAUDOIN

Directeur d'arrondissement
Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1163561003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des travaux publics , Division du génie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi de contrat - Location de trois (3) niveleuses avec opérateurs pour des opérations de déneigement de l'arrondissement de Saint-Léonard - Appel d'offres numéro 16-15372 - LES ENTREPRENEURS CHOMEDEY INC. - Montant total de 452 670,95 \$.

CONTENU

CONTEXTE

Trois (3) niveleuses, louées avec opérateurs, doivent être utilisées lors du déneigement effectué par les équipes de l'arrondissement. Le contrat pour la location de trois (3) niveleuses avec opérateurs pour les opérations de déneigement est arrivé à échéance le 15 avril dernier. Afin d'obtenir des niveleuses pour la prochaine saison de déneigement, un appel d'offres public a été lancé.

L'appel d'offres a pris en compte les commentaires du Bureau de l'inspecteur général dans son rapport de 2015 sur le déneigement et ses pratiques à Montréal quant aux exigences relatives à la puissance du moteur des équipements à fournir. À cet effet, la puissance des niveleuses loués a été réduite à 120 Hp.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Décision D2163693008 en date du 26 juillet 2016 (2163693008) - Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour la location de trois (3) niveleuses avec opérateurs pour les opérations de déneigement de l'arrondissement de Saint-Léonard - Appel d'offres numéro 16-15372.

DESCRIPTION

À la suite de l'ouverture des soumissions et à l'analyse de celles-ci, le Service de l'approvisionnement recommande à l'arrondissement d'octroyer le contrat à la compagnie LES ENTREPRENEURS CHOMEDEY INC., le plus bas soumissionnaire conforme, pour la location de trois (3) niveleuses avec opérateurs pour les opérations de déneigement de l'arrondissement de Saint-Léonard, appel d'offres 16-15372, pour une période de 5 ans, au montant total de 452 670,95 \$.

Toutes les informations concernant le nombre de soumissions reçues et les prix soumis se retrouvent dans l'intervention du Service de l'approvisionnement jointe au présent sommaire décisionnel.

JUSTIFICATION

Ces dépenses sont requises afin d'effectuer les opérations de déblaiement et de chargement de la neige, dans les secteurs déneigés par les employés de l'arrondissement de Saint-Léonard.

Le montant total de l'estimation pour ces services était de 562 500 \$. L'écart entre l'estimation et le montant soumis est de - 109 829,05 \$, soit une différence de - 24,3 %.

Notre estimation était basée sur les taux horaires payés au cours des années précédentes. Cependant, le plus bas soumissionnaire a fourni un prix très bas, avantageux pour l'arrondissement.

Une inspection sommaire de la machinerie a été effectuée par les employés de l'arrondissement et celle-ci a été jugée conforme.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense sera assumée à partir du budget de fonctionnement de l'arrondissement de Saint-Léonard.

Ce montant total de 452 670,95 \$ (taxes incluses) doit être imputé de la façon suivante :

Année Crédit Contrat

2016 20 667,45 \$ 22 633,55 \$

2017 82 669,78 \$ 90 534,19 \$

2018 82 669,78 \$ 90 534,19 \$

2019 82 669,78 \$ 90 534,19 \$

2020 82 669,78 \$ 90 534,19 \$

2021 62 002,33 \$ 67 900,64 \$

Concordance SIMON

Entité	Source	Centre resp.	Activité	Objet	Ss-objet	Inter	Projet	Autre	Cat. act.	Futur
2432	0010000	305126	03121	55205	14734	0000	000000	00000	00000	00000

À partir de la deuxième saison de déneigement, les prix unitaires du contrat seront révisés en fonction de la variation de l'indice des prix à la consommation (IPC) de juin comme indiqué dans les documents d'appel d'offres.

Les crédits nécessaires ont été réservés par la demande d'achat n° 457335.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début du contrat : 15 novembre 2016

Fin du contrat : 15 avril 2021

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le Service de l'approvisionnement a supervisé le processus d'appel d'offres. Les détails sont inclus dans leur intervention.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Julie LEBLANC)

Certification de fonds :
Saint-Léonard , Direction des services administratifs (Johanne DAIGNEAULT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Louis LAFONTAINE
Chef de division - Études techniques

ENDOSSÉ PAR

Daniel FLEURY
Directeur des travaux publics - Saint-Léonard

Le : 2016-09-14



Dossier # : 1160391007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des services administratifs , Gestion Bâtiments mécanique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 c) prendre des mesures visant à assurer la sécurité des citoyennes et des citoyens dans les espaces publics, notamment des parcs et des équipements collectifs et récréatifs
Projet :	-
Objet :	Octroi de contrat - Construction de dos d'âne sur la toiture de l'aréna Martin-Brodeur - Contrat numéro 300-153A - COUVERTURE MONTRÉAL-NORD LTÉE - 79 614,44 \$ taxes incluses.

IL EST RECOMMANDÉ :

D'octroyer un contrat à la compagnie COUVERTURE MONTRÉAL-NORD LTÉE, le plus bas soumissionnaire conforme, pour la construction de dos d'âne sur la toiture de l'aréna Martin-Bordeur, contrat numéro 300-153A, au montant total de 79 614,44 \$.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Steve BEAUDOIN **Le** 2016-09-22 08:56

Signataire :

Steve BEAUDOIN

Directeur d'arrondissement
Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1160391007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des services administratifs , Gestion Bâtiments mécanique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 c) prendre des mesures visant à assurer la sécurité des citoyennes et des citoyens dans les espaces publics, notamment des parcs et des équipements collectifs et récréatifs
Projet :	-
Objet :	Octroi de contrat - Construction de dos d'âne sur la toiture de l'aréna Martin-Brodeur - Contrat numéro 300-153A - COUVERTURE MONTRÉAL-NORD LTÉE - 79 614,44 \$ taxes incluses.

CONTENU

CONTEXTE

Le présent sommaire décisionnel fait suite à l'appel d'offres sur invitation lancé le 23 août 2016 afin d'octroyer le contrat de construction des dos d'âne sur la toiture de l'aréna Martin-Brodeur. En période hivernale et principalement lors de redoux, des plaques de neige se détachent de la toiture et deviennent un danger potentiel pour les gens qui circulent en bas de la toiture. À cet effet, des dos d'âne doivent être prévus afin d'éviter que ces chutes de neige, qui arrivent subitement, blessent les citoyens ou les employés qui effectuent le déneigement des issues de secours qui doivent être dégagées en tout temps. En conséquence, nous avons mandaté une firme d'architecture afin de concevoir des dos d'âne qui assureront la déviation de la neige de part et d'autre des chemins d'issue. Il est à noter qu'un premier appel d'offres sur invitation avait eu lieu le 14 juillet 2016. Toutefois, aucune soumission n'a été déposée. Nous croyons que le moment n'était pas opportun puisque la période, tout en étant réglementaire, incluait les vacances de la construction.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Décision numéro D1165202001 en date du 23 août 2016 (2165202001) - Autoriser le lancement d'un appel d'offres sur invitation pour la construction de dos d'âne sur la toiture de l'aréna Martin-Brodeur - Contrat numéro 300-153A.

Décision numéro D1162242005 en date du 14 juillet 2016 (2162242005) - Autoriser le lancement d'un appel d'offres sur invitation pour la construction de dos d'âne sur la toiture de l'Aréna Martin-Brodeur - Contrat numéro 300-153

DESCRIPTION

Ce dossier donne suite à un appel d'offres sur invitation où cinq (5) entrepreneurs ont été invités à soumissionner et cinq (5) entrepreneurs ont répondu en déposant une soumission à l'arrondissement. Chacune des soumissions a été analysée et voici le résultat :

Rang	Firme	Montant de l'offre (taxes incluses)	Conforme
1	Couverture Montréal-Nord Ltée	79 614,44 \$	OUI
2	Constructions Pier-Jal inc.	89 795,48 \$	OUI
3	Trempro construction inc.	118 049,43 \$	OUI
4	Rénovation R.A.M. inc	118 524,42 \$	OUI
5	Constructions Rocart inc.	122 822,73 \$	OUI

Comme il s'agit de travaux de construction de moins de 5 000 000 \$, ce contrat n'est pas visé par la Loi sur les contrats des organismes publics (RLRQ, chapitre C-65.1) et l'entreprise n'a pas à détenir une attestation de l'Autorité des marchés financiers dans le cadre de ce contrat. Malgré tout, une vérification au registre de l'Autorité des marchés financiers confirme que l'entreprise COUVERTURE MONTRÉAL-NORD LTÉE détient quand même une telle autorisation.

Les validations requises à l'effet que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec et du Registre des entreprises non admissibles (RENA) ont été faites.

COUVERTURE MONTRÉAL-NORD LTÉE n'est pas non conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle.

Il est recommandé d'accepter la soumission de la compagnie COUVERTURE MONTRÉAL-NORD LTÉE, le plus bas soumissionnaire conforme, au montant total de 79 614,44 \$.

JUSTIFICATION

L'estimation finale préparée par l'architecte s'élevait à 61 100 \$ taxes incluses. Le prix obtenu de 79 614,44 \$ est de 18 514,44 \$ plus cher, ce qui dépasse environ de 30 % l'estimation finale produite par l'architecte au terme de la préparation des plans et devis. L'écart est important, toutefois nous devons mentionner qu'un addenda a été produit afin de réparer une déficience observée récemment sur le bâtiment (gouttière et déflecteur additionnel), ce qui augmente la charge des travaux prévus initialement, de plus le coût du métal en feuille a augmenté selon l'analyse de notre architecte. Nous recommandons que le contrat soit accordé au plus bas soumissionnaire conforme, soit COUVERTURE MONTRÉAL-NORD LTÉE, pour un montant de 79 614,44 \$ taxes incluses.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Emprunt autorisé par le Règlement 2221

PROJET SOUS-PROJET CRÉDIT CONTRAT

164774 1642514021 72 698,59 \$ 79 614,44 \$

Concordance SIMON

Entité	Source	Centre resp.	Activité	Objet	Ss-objet	Inter	Projet	Autre	Cat. act.	Futur
6432	3216221	801250	07141	57201	000000	0000	164774	00000	22025	00000

Des contingences de 10 % représentant un montant de 6 295 \$ étaient prévues au

bordereau des prix et sont incluses dans le montant total de la soumission.

Les crédits requis ont été réservés par la **demande d'achat numéro 457658**.

NOTE : Le budget est disponible au programme triennal d'immobilisations. Toutefois, il y a lieu de faire un virement entre sous-projets, tel que présenté dans les pièces jointes.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

ÉCHÉANCIER :

Octroi du contrat de construction	3 octobre 2016
Début des travaux de construction	17 octobre 2016
Fin des travaux de construction	1er décembre 2016

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ce dossier est conforme aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Saint-Léonard , Direction des services administratifs (Johanne DAIGNEAULT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Hugo A BÉLANGER, Saint-Léonard

Lecture :

Hugo A BÉLANGER, 19 septembre 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Giovanni AMORIM
chargé de projets - mecanique et batiment -
stle

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-09-16

Sylvie A BRUNET
Directeur des Services Administratifs



Dossier # : 1160391006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des services administratifs , Gestion Bâtiments mécanique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi de contrat - Fourniture et installation de thermopompes aux pavillons Delorme et Coubertin - Contrat numéro 300-149 - GROUPE PLOMBACTION INC. - 191 479,37 \$ taxes incluses

IL EST RECOMMANDÉ :

D'octroyer un contrat à la compagnie GROUPE PLOMBACTION INC., le plus bas soumissionnaire conforme, pour la fourniture et l'installation de thermopompes aux pavillons Delorme et Coubertin, contrat numéro 300-149, au montant total de 191 479,37 \$.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Steve BEAUDOIN **Le** 2016-09-21 13:15

Signataire :

Steve BEAUDOIN

Directeur d'arrondissement
Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1160391006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des services administratifs , Gestion Bâtiments mécanique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi de contrat - Fourniture et installation de thermopompes aux pavillons Delorme et Coubertin - Contrat numéro 300-149 - GROUPE PLOMBACTION INC. - 191 479,37 \$ taxes incluses

CONTENU

CONTEXTE

Le présent sommaire décisionnel fait suite à l'appel d'offres public lancé le 16 août 2016 pour la fourniture et l'installation de thermopompes aux pavillons Delorme et Coubertin. Le contrat de services professionnels a été octroyé le 2 mai 2016 à la firme Carbonic Mécanique-Électricité S.E.N.C (SP-108), afin de réaliser une étude conceptuelle pour établir le meilleur aménagement pour la climatisation des salles d'activités des pavillons Coubertin et Delorme. À la suite de cette étude, les plans et devis ont été produits en incluant le concept le plus adapté aux besoins.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Décision numéro D1160391003 en date du 10 août 2016 (2160391003) - Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour la fourniture et l'installation de thermopompes aux pavillons Coubertin et Delorme - Contrat numéro 300-149.

DESCRIPTION

Ce dossier donne suite à un appel d'offres public où quatre (4) entrepreneurs se sont procurés les documents de soumission et trois (3) entrepreneurs ont répondu en déposant une soumission l'arrondissement. Chacune des soumissions a été analysée et voici le résultat:

SOUSSIONNAIRE	MONTANT (TX INCL)	CONFORME
Groupe Plombaction Inc.	191 479,37 \$	OUI
Névé Réfrigération Inc.	196 725,35 \$	OUI
J.M.O. Climatisation Inc.	203 968,53 \$	OUI

Comme il s'agit de travaux de construction de moins de 5 000 000 \$, ce contrat n'est pas visé par la Loi sur les contrats des organismes publics (RLRQ, chapitre C-65.1) et l'entreprise n'a pas à détenir une attestation de l'Autorité des marchés financiers dans le cadre de ce contrat. Une vérification au registre de l'Autorité des marchés financiers confirme que l'entreprise GROUPE PLOMBACTION INC. ne détient pas une telle autorisation.

Les validations requises à l'effet que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec et du Registre des entreprises non admissibles (RENA) ont été faites.

GROUPE PLOMBACTION INC. n'est pas non conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle.

Il est recommandé d'accepter la soumission de la compagnie GROUPE PLOMBACTION INC., le plus bas soumissionnaire conforme, au montant total de 191 479,37 \$.

JUSTIFICATION

L'estimation finale préparée par l'ingénieur s'élevait à 148 307,35 \$. Le prix obtenu de 191 479,37 \$ est de 43 172,02 \$ plus cher, ce qui dépasse environ de 29 % l'estimation finale produite par l'ingénieur au terme de la préparation des plans et devis.

L'écart est important, toutefois il s'explique par :

- les horaires de travail imposés par la Ville pour réduire au minimum les impacts sur les activités des usagers des pavillons nécessitant ainsi plusieurs mobilisations des ouvriers aux chantiers;
- un manque d'expertise des entrepreneurs en mécanique dans les travaux de béton;
- les soumissions plus élevées en raison de la période de l'année à laquelle l'appel d'offres s'est déroulé qui s'avère une période très occupée pour les entrepreneurs.

Il est recommandé au conseil de donner suite à cet appel d'offres en accordant le contrat de construction à la compagnie GROUPE PLOMBACTION INC., le plus bas soumissionnaire conforme.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Pour ce projet, le coût total maximal de ce contrat de 191 479,37 \$ sera assumé comme suit :

ARRONDISSEMENT: CLÉS COMPTABLE - IMPUTATION

Un montant maximal de 191 479,37 \$ sera financé par le règlement d'emprunt de compétence locale

Règlement : 2221 - Protection et amélioration des bâtiments - 2016

Projet: 42514 Programme de protection des centres loisirs

PROJET SOUS-PROJET CRÉDIT CONTRAT

162735 1642514013 174 846,18 \$ 191 479,37 \$

CLÉS COMPTABLE SIMON - IMPUTATION

Entité	Source	Centre resp.	Activité	Objet	Ss-objet	Inter	Projet	Autre	Cat. act.	Futur
6432	3216221	801250	07121	57201	000000	0000	162735	00000	22025	00000

Des contingences de 10 % représentant un montant de 15 140 \$ étaient prévues au bordereau des prix et sont incluses dans le montant total de la soumission.

Les crédits requis ont été réservés par la **demande d'achat numéro: 456153**.

Le détail des informations budgétaires et comptables pour la partie corporative se trouve dans les interventions du Service de la diversité sociale et des sports et de la Division des ressources financières, matérielles et informationnelles.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les activités courantes des pavillons devront être coordonnées en fonction de l'exécution des travaux.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat : 3 octobre 2016
Début du contrat : 17 octobre 2016
Fin du contrat : 25 novembre 2016

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ce dossier est conforme aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Saint-Léonard , Direction des services administratifs (Johanne DAIGNEAULT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Hugo A BÉLANGER, Saint-Léonard
Nathalie H HÉBERT, Saint-Léonard

Lecture :

Hugo A BÉLANGER, 19 septembre 2016
Nathalie H HÉBERT, 16 septembre 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-09-16

Jacinthe LETENDRE
Chef de division

Sylvie A BRUNET
Directeur des Services Administratifs



Dossier # : 1160391008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des services administratifs , Gestion Bâtiments mécanique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi de contrat - Réfection du bassin B6 de la toiture du bâtiment des ateliers municipaux - Contrat numéro 300-145 - COUVERTURE MONTRÉAL-NORD LTÉE - 96 055,86 \$ taxes incluses.

IL EST RECOMMANDÉ :

D'octroyer un contrat à la compagnie COUVERTURE MONTRÉAL-NORD LTÉE, le plus bas soumissionnaire conforme, pour la réfection du bassin B6 de la toiture du bâtiment des ateliers municipaux, contrat numéro 300-145, au montant total de 96 055,86 \$.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Steve BEAUDOIN **Le** 2016-09-21 13:15

Signataire :

Steve BEAUDOIN

Directeur d'arrondissement
Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1160391008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des services administratifs , Gestion Bâtiments mécanique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi de contrat - Réfection du bassin B6 de la toiture du bâtiment des ateliers municipaux - Contrat numéro 300-145 - COUVERTURE MONTRÉAL-NORD LTÉE - 96 055,86 \$ taxes incluses.

CONTENU

CONTEXTE

Le présent sommaire décisionnel fait suite à l'appel d'offres public lancé le 30 août 2016 afin d'obtenir des prix d'entrepreneurs pour réaliser la réfection du bassin B6 de la toiture du bâtiment des ateliers municipaux. Ces travaux sont requis afin de remédier aux problèmes d'infiltrations d'eau survenus à l'intérieur du bâtiment.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Décision numéro D1167288002 en date du 23 août 2016 (2167288002) - Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour la réfection du bassin B6 de la toiture du bâtiment des ateliers municipaux, contrat numéro 300-145.

DESCRIPTION

Ce dossier donne suite à un appel d'offres public où onze (11) entrepreneurs ont pris possession des documents d'appel d'offres sur le système électronique d'appel d'offres (SEAO) et huit (8) entrepreneurs ont répondu en déposant une soumission à l'arrondissement. Chacune des soumissions a été analysée afin d'en valider leur conformité. Le résultat de l'analyse est le suivant :

SOUSSIONNAIRE	MONTANT (TX INCL)	CONFORME
Couvreur Verdun Inc.	87 771,91 \$	NON
Couverture Montréal-Nord ltée	96 055,86 \$	OUI
Toitures trois étoiles inc.	98 648,55 \$	OUI
Poulin & Bureau inc.	99 398,00 \$	OUI

Couvreur RB Proulx inc	100 128,28 \$	OUI
J. Raymond couvreur & fils inc.	106 888,24 \$	OUI
Les entreprises Cloutier & Gagnon (1988) ltée	107 291,68 \$	OUI
Couvertures Lachenaie inc.	108 134,00 \$	OUI

COUVREUR VERDUN INC., est jugé non conforme puisqu'il n'a pas participé à la visite supervisée obligatoire tel que demandé aux documents d'appel d'offres.

Comme il s'agit de travaux de construction de moins de 5 000 000 \$, ce contrat n'est pas visé par la Loi sur les contrats des organismes publics (RLRQ, chapitre C-65.1) et l'entreprise n'a pas à détenir une attestation de l'Autorité des marchés financiers dans le cadre de ce contrat. Malgré tout, une vérification au registre de l'Autorité des marchés financiers confirme que l'entreprise COUVERTURE MONTRÉAL-NORD LTÉE détient quand même une telle autorisation.

Les validations requises à l'effet que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec et du Registre des entreprises non admissibles (RENA) ont été faites.

COUVERTURE MONTRÉAL-NORD LTÉE n'est pas non conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle.

Il est donc recommandé d'accepter le soumissionnaire conforme le plus bas qui suit, soit la compagnie COUVERTURE MONTRÉAL-NORD LTÉE, au montant total de 96 055,86 \$.

JUSTIFICATION

L'estimation finale préparée par l'architecte s'élevait à 93 436,53 \$. Le prix obtenu de 96 055,86 \$ est donc supérieur d'environ 3 % à l'estimation préparée par l'architecte au terme de la préparation des plans et devis. Il est recommandé au conseil de donner suite à cet appel d'offres en accordant le contrat de construction à la compagnie COUVERTURE MONTRÉAL-NORD LTÉE., le plus bas soumissionnaire conforme, compte tenu de la non-conformité du soumissionnaire COUVREUR VERDUN INC.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Emprunt autorisé par le Règlement 2221

PROJET SOUS-PROJET CRÉDIT CONTRAT
163700 1642514020 86 645,35\$ 96 055,86\$

Concordance SIMON

Entité	Source	Centre resp.	Activité	Objet	Ss-objet	Inter	Projet	Autre	Cat. act.	Futur
6432	3216221	801250	03103	54301	000000	0000	163700	00000	21025	00000

Des contingences de 10 % représentant un montant de 7 595 \$ étaient prévues au bordereau des prix et sont incluses dans le montant total de la soumission.

Les crédits requis ont été réservés par la **demande d'achat numéro 457674**.

Le budget est disponible au programme triennal d'immobilisations. Toutefois, il y a lieu de faire un virement entre sous-projets tel que présenté en pièce jointe.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat de construction	3 octobre 2016
Début des travaux de construction	17 octobre 2016
Fin des travaux de construction	25 novembre 2016
Correction des déficiences	décembre 2016

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ce dossier est conforme aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Saint-Léonard , Direction des services administratifs (Johanne DAIGNEAULT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Daniel FLEURY, Saint-Léonard

Lecture :

Daniel FLEURY, 19 septembre 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Giovanni AMORIM
charge(e) de projets - mecanique du batiment
- stle

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-09-19

Sylvie A BRUNET
Directeur des Services Administratifs



Dossier # : 1160391009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des services administratifs , Gestion Bâtiments mécanique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 e) favoriser la prise en charge de leur milieu par les citoyennes et les citoyens en vue d'améliorer la vie économique et sociale des collectivités
Projet :	-
Objet :	Octroi de contrat - Réaménagement des espaces communautaires et réfection partielle de la toiture au pavillon Wilfrid-Bastien - Contrat numéro 300-142 - GROUPE IMPERO INC. - 517 350,93 \$ taxes incluses.

IL EST RECOMMANDÉ :

D'octroyer un contrat à la compagnie GROUPE IMPERO INC., le plus bas soumissionnaire conforme, pour le réaménagement des espaces communautaires et la réfection partielle de la toiture au pavillon Wilfrid-Bastien, contrat numéro 300-142, au montant total de 517 350,93 \$.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Steve BEAUDOIN **Le** 2016-09-22 08:38

Signataire :

Steve BEAUDOIN

Directeur d'arrondissement
Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1160391009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des services administratifs , Gestion Bâtiments mécanique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 e) favoriser la prise en charge de leur milieu par les citoyennes et les citoyens en vue d'améliorer la vie économique et sociale des collectivités
Projet :	-
Objet :	Octroi de contrat - Réaménagement des espaces communautaires et réfection partielle de la toiture au pavillon Wilfrid-Bastien - Contrat numéro 300-142 - GROUPE IMPERO INC. - 517 350,93 \$ taxes incluses.

CONTENU

CONTEXTE

Le présent sommaire décisionnel fait suite à l'appel d'offres public lancé le 29 août 2016 afin d'octroyer le contrat de construction pour le réaménagement des espaces communautaires et la réfection partielle de la toiture au pavillon Wilfrid-Bastien. Des services professionnels en architecture et ingénierie ont été octroyés en novembre 2015 afin de concevoir les plans et devis et effectuer la surveillance des travaux pour le réaménagement des espaces communautaires. En cours d'élaboration du projet, l'usure prématurée de la toiture où nous devons installer des équipements mécaniques en lien avec le projet de réaménagement a été constaté. En conséquence, nous avons demandé des offres pour des services professionnels en architecture afin de concevoir les plans et devis ainsi que pour la surveillance de cette portion des travaux. Donc, par souci d'économie, nous avons profité de l'occasion pour jumeler ces deux projets afin de ne pas avoir à installer des équipements mécaniques sur une toiture à refaire ou inversement, à percer une toiture nouvellement refaite pour installer des équipements.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Décision numéro D1162242007 en date du 29 août 2016 (2162242007) - Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour le réaménagement des espaces communautaires et la réfection partielle de la toiture du pavillon Wilfrid-Bastien - Contrat numéro 300-142

Résolution numéro CA15 13 0295 en date du 2 novembre 2015 (1150391006) - Soumission - Services professionnels en ingénierie et architecture pour le réaménagement de l'aile sud incluant la cuisine communautaire au pavillon Wilfrid-Bastien - Contrat numéro SP-94 - LE GROUPE CONSEIL BERMAN INC. - au montant total de 38 574,12 \$.

Résolution numéro CA15 13 0233 en date du 8 septembre 2015 (1152242007) - Autoriser le lancement d'un appel d'offres sur invitation, l'approbation des critères de sélection ainsi

que la composition du comité de sélection pour les services professionnels en ingénierie et architecture pour le réaménagement de l'aile sud incluant la cuisine communautaire au pavillon Wilfrid-Bastien - Contrat numéro SP-94.

DESCRIPTION

Ce dossier donne suite à un appel d'offres public où seize (16) entrepreneurs se sont procurés les documents de soumission et dix (10) entrepreneurs ont répondu en déposant une soumission à l'arrondissement. Chacune des soumissions a été analysée et voici le résultat:

Rang	Firme	Montant de l'offre (taxes incluses)	Conforme
1	Groupe Impero inc.	517 350,93 \$	OUI
2	Construction Michel Dubé inc.	525 687,82 \$	OUI
3	Afcor Construction inc.	541 352,50 \$	OUI
4	2862-5622 Québec inc. (Le Groupe St-Lambert)	558 244,56 \$	OUI
5	Constructions Pier-Jal inc.	565 330,82 \$	OUI
6	Procova inc.	566 596,80 \$	OUI
7	Construction Sojo inc.	570 159,85 \$	OUI
8	Constructions Rocart inc.	612 014,00 \$	OUI
9	Roland Grenier Construction limitée	630 106,21 \$	OUI
10	Axe Construction inc.	747 310,83 \$	OUI

Comme il s'agit de travaux de construction de moins de 5 000 000 \$, ce contrat n'est pas visé par la Loi sur les contrats des organismes publics (RLRQ, chapitre C-65.1) et l'entreprise n'a pas à détenir une attestation de l'Autorité des marchés financiers dans le cadre de ce contrat. Une vérification au registre de l'Autorité des marchés financiers confirme que l'entreprise GROUPE IMPERO INC. ne détient pas une telle autorisation.

Les validations requises à l'effet que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec et du Registre des entreprises non admissibles (RENA) ont été faites.

GROUPE IMPERO INC. n'est pas non conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle.

Il est recommandé d'accepter la soumission de la compagnie GROUPE IMPERO INC., le plus bas soumissionnaire conforme, au montant total de 517 350,93 \$.

JUSTIFICATION

L'estimation finale préparée par l'architecte est de 596 468,69 \$. Le prix obtenu de 517 350,93 \$ est donc inférieur d'environ 13,2 % à l'estimation préparée par l'architecte au terme de la préparation des plans et devis. Il est recommandé au conseil de donner suite à cet appel d'offres en accordant le contrat de construction à la compagnie GROUPE IMPERO INC., le plus bas soumissionnaire conforme.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Emprunt autorisé par le Règlement 2211

Arrondissement :

PROJET SOUS-PROJET CRÉDIT CONTRAT

154376 1542514004 472 410.35\$ 517 350.93 \$

Concordance SIMON

Entité	Source	Centre resp.	Activité	Objet	Ss-objet	Inter	Projet	Autre	Cat. act.	Futur
6432	3215211	801250	07123	57201	000000	0000	154376	000000	22015	00000

Des contingences de 10 % représentant un montant de 28 458,70 \$ pour l'item 1 (réaménagement des espaces communautaires) et de 12 447,50 \$ pour l'item 2 (réfection partielle de la toiture) étaient prévues au bordereau des prix et sont incluses dans le montant total de la soumission.

Les crédits requis ont été réservés par la **demande d'achat numéro 458139**.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Afin d'assurer la sécurité des utilisateurs, la fermeture temporaire de l'aile sud (cuisine, bureau de la Table ronde, deux grandes salles d'activités ainsi que le bureau de Concertation St-Léonard) est nécessaire pour la durée des travaux. Les usagers seront relocalisés temporairement durant cette période.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat de construction	3 octobre 2016
Début des travaux de construction	18 octobre 2016
Fin des travaux de construction	Fin janvier 2017
Correction des déficiences	février 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ce dossier est conforme aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Saint-Léonard , Direction des services administratifs (Johanne DAIGNEAULT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Nathalie H HÉBERT, Saint-Léonard
Hugo A BÉLANGER, Saint-Léonard

Lecture :

Nathalie H HÉBERT, 20 septembre 2016
Hugo A BÉLANGER, 20 septembre 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Giovanni AMORIM
charge(e) de projets - mecanique du batiment
- stle

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-09-20

Sylvie A BRUNET
Directeur des Services Administratifs



Dossier # : 1161602011

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des loisirs_ de la culture et des communications , Division des sports et des loisirs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver les projets de conventions et accorder une aide financière totalisant la somme de 20 075 \$ aux organismes désignés, pour le projet et le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre du plan d'action Municipalité amie des aînés (MADA) 2014-2017 de l'arrondissement de Saint-Léonard.

IL EST RECOMMANDÉ :

D'approuver les projets de conventions et d'accorder une aide financière totalisant une somme de 20 075 \$ aux organismes ci-après désignés, pour le projet et le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre du plan d'action Municipalité amie des aînés (MADA) 2014-2017 de l'arrondissement de Saint-Léonard :

ORGANISME	PROJETS	MONTANT
Centre des aînés du Réseau d'entraide de Saint-Léonard	Jeunes bénévoles Alzheimer	3 071 \$
Centre des aînés du Réseau d'entraide de Saint-Léonard	Les aînés d'ici et d'ailleurs	12 779 \$
Club d'âge d'or parc Delorme	À la découverte des saveurs du monde	4 225 \$
TOTAL		20 075 \$

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Steve BEAUDOIN **Le** 2016-09-21 13:18

Signataire :

Steve BEAUDOIN

Directeur d'arrondissement
Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1161602011

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des loisirs_de la culture et des communications , Division des sports et des loisirs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver les projets de conventions et accorder une aide financière totalisant la somme de 20 075 \$ aux organismes désignés, pour le projet et le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre du plan d'action Municipalité amie des aînés (MADA) 2014-2017 de l'arrondissement de Saint-Léonard.

CONTENU

CONTEXTE

Un appel de propositions a été lancé le 28 juin 2016 auprès des organismes reconnus par la *Politique de reconnaissance des organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Saint-Léonard*, visant prioritairement la clientèle aînée.

Cet appel de propositions est en lien avec deux axes du plan d'action (MADA) plus spécifiquement l'action 1.2.4 « Favoriser la mise en place, par les organismes reconnus, d'activités intergénérationnelles », l'action 2.4.1 « Soutenir la mise en place, par les organismes, de nouvelles activités qui favorisent les échanges interculturels », ainsi que l'action 1.2.5 « Promouvoir les services offerts aux aînés par les organismes reconnus ».

Dans le cadre de l'appel de propositions, cinq organismes ont déposé six projets au comité de sélection le 26 août dernier, pour étude et analyse.

Après analyse du comité de sélection, trois projets répondent aux critères de sélection et sont donc recommandés. Afin de respecter le budget disponible pour cet appel de projet, les membres du Comité de sélection recommandent d'enlever 15,5 % dans chaque budget initial de chaque projet, pour un financement total de 20 075 \$.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution numéro CA 15 130232 en date du 8 septembre 2015 (1151602007) - Approuver les projets de conventions et d'accorder une aide financière de 9 489 \$ au Centre des aînés du réseau d'entraide de Saint-Léonard pour le projet « Jeunes bénévoles auprès d'aînés en perte d'autonomie » et 4 894 \$ pour le projet « Rapprochement culturel d'aînés », dans le cadre du plan d'action Municipalité amie des aînés (MADA) 2014-2017 de l'arrondissement de Saint-Léonard.

Résolution numéro CA15 13 0183 en date du 6 juillet 2015 (1154227010) - Approuver le projet de convention et accorder une aide financière de 10 000 \$ à Concertation Saint-Léonard pour son projet de dix (10) marches exploratoires sur le territoire de l'arrondissement dans le cadre du plan d'action Municipalité amie des aînés (MADA) 2014-2017 de l'arrondissement de Saint-Léonard.

Résolution numéro CA14 13 0352 en date du 1^{er} décembre 2014 (1144227011) - Adopter le plan d'action Municipalité amie des aînés (MADA) 2014-2017 de l'arrondissement de Saint-Léonard et mandater la Direction des affaires publiques et du développement communautaire pour sa mise en oeuvre et son évaluation.

DESCRIPTION

Ces projets doivent viser prioritairement le volet intergénérationnel ciblant les aînés de l'arrondissement ou le volet interculturel visant à favoriser les liens entre les aînés de diverses communautés culturelles. Le partenariat entre les organismes locaux et la diversification des sources de financement sont des critères importants dans la mise en place de ces différents projets. Les projets doivent se réaliser au cours de l'année 2016 tout en pouvant se terminer en début de l'année 2017.

Sur les six projets étudiés par un comité de sélection, seulement trois projets de deux organismes répondaient aux critères d'admissibilités de l'appel de propositions, soit les deux projets du Centre des aînés du réseau d'entraide de Saint-Léonard et le projet du Club d'âge d'or Parc Delorme.

Les organismes Concertation Saint-Léonard, Mains Utiles et Association Haïtiano-Canado-Québécoise d'aide aux démunis n'ont pas été recommandés, car ils ne répondent pas aux critères de l'appel d'offres.

Le comité de sélection recommande l'acceptation de trois projets pour un montant total de 20 075 \$:

- Projet « Jeunes bénévoles Alzheimer » du Réseau d'entraide de Saint-Léonard pour un montant de 3 071 \$ (financé pour une deuxième année consécutive).
- Projet « Les aînés d'ici et d'ailleurs » du Réseau d'entraide de Saint-Léonard pour un montant de 12 779 \$ (financé pour une deuxième année consécutive).
- Projet « À la découverte des saveurs du monde » Club d'âge d'or parc Delorme pour un montant de 4 225 \$.

JUSTIFICATION

Le premier volet de l'appel de propositions en lien avec des projets intergénérationnels, dont les projets :

- « Jeunes bénévoles Alzheimer », s'inscrit dans le premier axe du Plan d'action MADA de Saint-Léonard soit, celui « Favoriser l'implication des aînés dans la communauté, ainsi que la cohésion des interventions sur le territoire » et dans l'action, plus spécifiquement, identifiée par le numéro 1.2.4 soit, « Favoriser la mise en place, par les organismes reconnus, d'activités intergénérationnelles ».
- « À la découverte des saveurs du monde », s'inscrit dans le premier axe du Plan d'action MADA de Saint-Léonard soit, celui « Soutenir le bénévolat et valoriser l'implication des aînés dans la communauté », plus spécifiquement identifiée par le numéro 1.2.4 soit « Favoriser la mise en place, par les organismes reconnus, d'activités intergénérationnelles », soit 1.2.5 « Promouvoir les services offerts aux aînés par les organismes reconnus ».

Pour le deuxième volet en lien avec des projets interculturels dont le projet « Les aînés d'ici et d'ailleurs » s'inscrit dans le deuxième axe soit, celui « Faciliter l'accès et la participation aux loisirs chez les aînés favorisant le vieillissement actif » et dans l'action identifiée par le numéro 2.4.1 « Soutenir la mise en place, par les organismes, de nouvelles activités multiculturelles ».

Lors de la rencontre du 12 septembre 2016, les membres de la Commission permanente des loisirs, des sports, des affaires culturelles et du développement social ont recommandé l'acceptation des trois projets avec le financement total de 20 075 \$ dans le cadre du plan d'action MADA 2014-2017.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette contribution financière demeure non récurrente.

La somme de 20 075 \$ (non assujettie aux taxes) est imputable au poste budgétaire suivant :

2432.0010000.305103.07001.61900.016491.0000.000000.000000.000000

Contribution à d'autres organismes de la Direction des affaires publiques et du développement communautaire

Nom de l'organisme	Numéro du fournisseur	Titre du projet	Montants recommandés	Soutien financier MADA au projet global en %	Numéro DA SIMON
Centre des aînés du Réseau d'entraide de Saint-Léonard	204929	Jeunes bénévoles Alzheimer	3 071 \$	100 %	457254
Centre des aînés du Réseau d'entraide de Saint-Léonard	204929	Les aînés d'ici et d'ailleurs	12 779 \$	100 %	457254
Club d'âge d'or parc Delorme	149254	À la découverte des saveurs du monde	4 225 \$	100 %	457254

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Favoriser l'implication et la participation des aînés dans la communauté dans le but d'optimiser le vieillissement actif.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Via le suivi du « plan d'action Municipalité amie des aînés (MADA) 2014-2017 de l'arrondissement de Saint-Léonard »

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conforme au calendrier de réalisation de chacun des projets.

Les projets feront l'objet d'un suivi de la part de l'arrondissement. Le rapport final est requis à la fin des projets. L'organisme s'engage à fournir les rapports finaux aux dates prévues à cet effet.

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS
ADMINISTRATIFS**

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Saint-Léonard , Direction des services administratifs (Johanne DAIGNEAULT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Hugo A BÉLANGER, Saint-Léonard

Lecture :

Hugo A BÉLANGER, 16 septembre 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Ismael SOUGOU
Agent de recherche

ENDOSSÉ PAR

Nathalie H HÉBERT
Directrice DLCC

Le : 2016-09-19



Dossier # : 1164013010

Unité administrative responsable : Arrondissement Saint-Léonard , Direction des loisirs_de la culture et des communications , Direction

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Accorder une aide financière de 300 \$ à l'Opération Nez rouge de Montréal dans le cadre de leur campagne de sensibilisation 2016.

Accorder une aide financière de 300 \$ à l'Opération Nez rouge de Montréal dans le cadre de leur campagne de sensibilisation 2016.

Imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Steve BEAUDOIN **Le** 2016-09-21 13:12

Signataire :

Steve BEAUDOIN

Directeur d'arrondissement
Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1164013010

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des loisirs_de la culture et des communications , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une aide financière de 300 \$ à l'Opération Nez rouge de Montréal dans le cadre de leur campagne de sensibilisation 2016.

CONTENU

CONTEXTE

L'Opération Nez rouge de Montréal est présente depuis maintenant 27 ans auprès de la population montréalaise. Chaque année, plusieurs intervenants et bénévoles sont présents et assurent le succès de celle-ci.

L'Opération Nez rouge s'est donnée pour mission de valoriser l'adoption d'un comportement responsable face à la conduite avec les facultés affaiblies en rendant possible l'existence d'un service de raccompagnement accessible et confidentiel offert à la communauté.

Cette campagne de sécurité routière nationale ne pourrait avoir lieu sans le soutien financier des donateurs et partenaires. L'Opération Nez rouge de Montréal sollicite donc l'appui de l'arrondissement pour sa campagne de sensibilisation 2016 qui se déroulera du 25 novembre au 31 décembre prochain.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution numéro CA15 13 0262 en date du 5 octobre 2015 (1154227013) - Accorder une aide financière de 300 \$ à l'Opération Nez rouge de Montréal dans le cadre de leur campagne de sensibilisation 2015.

Résolution numéro CA14 13 0325 en date du 3 novembre 2014 (1144227010) - Accorder une aide financière de 300 \$ à l'Opération Nez rouge de Montréal dans le cadre de leur campagne de sensibilisation.

DESCRIPTION

JUSTIFICATION

Lors de la réunion de la Commission permanente des loisirs, des sports, des affaires culturelles et du développement social du 12 septembre 2016, les membres de la Commission ont recommandé de verser une somme de 300 \$ à l'Opération Nez rouge de Montréal.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La somme de 300 \$ (non assujettie aux taxes) est imputable au poste budgétaire suivant:
2432.0010000.305103.07001.61900.016491.0000.000000.000000.000000. -
Contribution à des organismes - dons et souscriptions de la Direction des loisirs, de la culture et des communications.

Demande d'achat **SIMON** : 455885

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Saint-Léonard , Direction des services administratifs (Johanne DAIGNEAULT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Richard CARON, Saint-Léonard
Hugo A BÉLANGER, Saint-Léonard

Lecture :

Hugo A BÉLANGER, 16 septembre 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nathalie H HÉBERT
Directrice

ENDOSSÉ PAR

Nathalie H HÉBERT
Directrice de la direction DLCC

Le : 2016-09-15



Dossier # : 1161602013

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des loisirs_ de la culture et des communications , Division des sports et des loisirs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet de convention et accorder une aide financière de 7000 \$ à Gestion Multisports St-Léonard pour le Programme d'accompagnement en loisir de l'Île de Montréal (PALÎM) 2016-2017, afin de soutenir l'accompagnement de jeunes handicapés dans le cadre des camps de jour.

IL EST RECOMMANDÉ:

D'approuver le projet de convention et d'accorder une aide financière de 7 000 \$ à Gestion Multisports St-Léonard pour le Programme d'accompagnement en loisir de l'Île de Montréal (PALÎM) 2016-2017, afin de soutenir l'accompagnement de jeunes handicapés dans le cadre des camps de jour.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Steve BEAUDOIN **Le** 2016-09-21 13:17

Signataire :

Steve BEAUDOIN

Directeur d'arrondissement
Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1161602013

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des loisirs_de la culture et des communications , Division des sports et des loisirs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet de convention et accorder une aide financière de 7000 \$ à Gestion Multisports St-Léonard pour le Programme d'accompagnement en loisir de l'Île de Montréal (PALÎM) 2016-2017, afin de soutenir l'accompagnement de jeunes handicapés dans le cadre des camps de jour.

CONTENU

CONTEXTE

Le loisir est une compétence municipale et le dossier concernant l'accessibilité universelle, dont l'accompagnement en loisir pour les personnes handicapées, est reconnu par l'administration municipale comme étant une priorité. L'arrondissement de Saint-Léonard a toujours eu la préoccupation de favoriser l'intégration des jeunes dans les camps de jour. L'inclusion sociale, dès le plus jeune âge, est reconnue comme un gage d'intégration des personnes ayant une limitation et s'avère une occasion d'ouverture de la part des personnes qui ont à les accueillir dans les activités et les services. Depuis le retrait de l'arrondissement de la gestion des camps, Gestion Multisports St-Léonard a été mandatée pour continuer l'intégration des jeunes à ses Camps Multirécréo.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution numéro CA15 130263 en date du 5 octobre 2015 (1151602010) : Approuver le projet de convention et d'accorder une aide financière de 7000 \$ à Gestion Multisports St-Léonard pour le programme d'accompagnement en loisir de l'Île de Montréal (PALÎM) 2015-2016, afin de soutenir l'accompagnement de jeunes handicapés dans le cadre de l'activité des camps de jour.

Résolution numéro CA14 130291 en date du 6 octobre 2014 (1144227008) : Approuver le projet de convention et accorder une aide financière de 7000 \$ à Gestion Multisports St-Léonard pour le programme d'accompagnement en loisirs (PACL) 2014-2015, afin de soutenir l'accompagnement de jeunes handicapés dans le cadre de l'activité des camps de jours.

DESCRIPTION

Le programme d'accompagnement en loisir de l'Île de Montréal (PALÎM) permet de favoriser l'accès à l'offre de services en loisir pour les personnes ayant un handicap et qui nécessite la présence d'un accompagnateur.

Les objectifs du programme sont :

- Développer la participation des jeunes avec un handicap aux activités de loisir et de sport en leur fournissant un service d'accompagnement.

- Encourager les organismes et les municipalités à offrir des services d'accompagnement afin de favoriser l'accessibilité au loisir des personnes handicapées et leur intégration à la communauté.

JUSTIFICATION

Afin de donner le service d'accompagnement dans ses Camps Multirécro (camps d'été et d'hiver), Gestion Multisports St-Léonard a dû engager 5 accompagnateurs, afin de soutenir 22 jeunes.

Ce programme permet d'engager du personnel qualifié ainsi que de donner de la formation aux accompagnateurs qui travaillent avec les jeunes avec un handicap qui sont intégrés dans les activités régulières du Camps Multirécro de l'organisme Gestion Multisport St-Léonard. Le coût de ce programme en 2016 est de 25 636 \$.

Afin d'assurer le bon fonctionnement du programme, le support adéquat à l'organisme Gestion Multisports St-Léonard et la supervision de la programmation offerte aux jeunes léonardois inscrits aux activités, plusieurs mécanismes de suivi et de supervision ont été mis en place.

L'agente de développement d'activités culturelles, physiques et sportives de la Division des sports, des loisirs et du développement social fait le lien avec les intervenants du CIUSSS (Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l'Est-de-l'Île-de-Montréal) pour la référence des enfants ayant besoin d'accompagnement.

La représentante de la Division des sports, des loisirs et du développement social a rencontré le directeur de Gestion Multisports St-Léonard afin d'assurer le soutien au dépôt de la demande d'aide financière au PALÎM 2016-2017 (la date limite pour déposer la demande était le 22 mars 2016).

L'agente de développement d'activités culturelles, physiques et sportives et la responsable de secteur de la Division des sports, des loisirs et du développement social assurent le suivi avec les responsables des camps de jour. Des observations, supervisions et inspections sont faites dans les camps de jour afin d'assurer le bon fonctionnement du programme d'accompagnement.

Le rapport des activités et du budget concernant le programme d'accompagnement ainsi que la liste des jeunes avec leurs coordonnées est remis en août par le coordonnateur de Gestion Multisports St-Léonard.

Finalement, une rencontre avec le coordonnateur de Gestion Multisports St-Léonard afin de faire le bilan et de discuter des recommandations pour l'année suivante, assure la fin de ce programme.

Cette année, la contribution du programme PALÎM a été diminuée. Gestion Multisports St-Léonard a reçu une contribution totale pour 2016-2017 de 11 287 \$ soit de 4 430 \$ du gouvernement Provincial et de 6 857 \$ de la Ville de Montréal et en 2015-2016 un montant total de 15 954 \$ soit de 6 230 \$ du gouvernement Provincial et de 9 724 \$ de la Ville de Montréal.

Lors de la rencontre du 6 juin 2016, les membres de la Commission permanente des loisirs, des sports, des affaires culturelles et du développement social ont recommandé de soutenir Gestion Multisports St-Léonard afin d'assurer une continuité du programme d'accompagnement et d'offrir aux jeunes léonardois, ayant un handicap, la possibilité d'avoir accès aux activités régulières du camp et ce, pour un montant maximum de 7 000 \$ à 9 000 \$.

Cette contribution s'inscrit dans le cadre du Programme d'accompagnement en loisir de l'île de Montréal (PALÎM) anciennement appelé le Programme d'accompagnement en loisirs (PACL) et dans les actions du plan en accessibilité universelle.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total du programme incluant l'engagement du personnel et de la formation des accompagnateurs 2016-2017 est de 25 636 \$

- Gestion Multisports St-Léonard assumant la balance à payer pour ce programme soit de 7 349 \$.
- L'arrondissement versera à l'organisme Gestion Multisports St-Léonard un montant de 7 000 \$;

Poste budgétaire :

2432	0010000	305121	07167	61900	016491	0	0	0	0
------	---------	--------	-------	-------	--------	---	---	---	---

Exploitation des parcs et terrains de jeux - contributions à d'autres organismes de la Division sports, loisirs et développement social.

Demande d'achat Simon **457906**

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Saint-Léonard , Direction des services administratifs (Johanne DAIGNEAULT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Hugo A BÉLANGER, Saint-Léonard

Lecture :

Hugo A BÉLANGER, 8 juin 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvie LABERGE
Agent (e) de développement d'activités culturelles physiques et sportives

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-09-16

Nathalie H HÉBERT
Directrice



Dossier # : 1160512025

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des services administratifs , Division des ressources financières_matérielles et informationnelles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt des rapports faisant état des décisions déléguées en matière de ressources financières pour la période du 1er au 31 août 2016, et ce, en vertu du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (2119).

IL EST RECOMMANDÉ :

De prendre acte du dépôt des rapports faisant état des décisions déléguées en matière de ressources financières pour la période du 1er au 31 août 2016, et ce, en vertu du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (2119).

Signé par Steve BEAUDOIN **Le** 2016-09-21 09:42

Signataire :

Steve BEAUDOIN

Directeur d'arrondissement
Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1160512025**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des services administratifs , Division des ressources financières_matérielles et informationnelles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt des rapports faisant état des décisions déléguées en matière de ressources financières pour la période du 1er au 31 août 2016, et ce, en vertu du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (2119).

CONTENU**CONTEXTE**

De prendre acte du dépôt des rapports faisant état des décisions déléguées en matière de ressources financières pour la période du 1er au 31 août 2016, et ce, en vertu du règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (2119).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Dépôt des rapports suivants :

- Liste des bons de commande approuvés pour le mois d'août 2016;
- Liste des factures non associées à un bon de commande par Direction pour le mois d'août 2016;
- Liste des virements de crédits pour le mois d'août 2016;
- Liste des radiations des sommes de moins de 10 000 \$ pour le mois d'août 2016.

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)**

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (2119)

Article 477.2 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19)

Article 130 de la Charte de la Ville de Montréal (RLRQ, chapitre C-11.4)

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Johanne DAIGNEAULT
C/d ress. fin.

ENDOSSÉ PAR

Sylvie A BRUNET
Directeur des services administratifs

Le : 2016-09-15



Dossier # : 1164821008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des services administratifs , Division des ressources humaines
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt du rapport faisant état des décisions déléguées en matière de ressources humaines pour la période du 1er au 31 août 2016.

De prendre acte du dépôt du rapport faisant état des décisions déléguées en matière de ressources humaines pour la période du 1er au 31 août 2016, et ce, en vertu du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (2119).

Signé par Steve BEAUDOIN **Le** 2016-09-21 09:44

Signataire :

Steve BEAUDOIN

Directeur d'arrondissement
Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1164821008**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des services administratifs , Division des ressources humaines
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt du rapport faisant état des décisions déléguées en matière de ressources humaines pour la période du 1er au 31 août 2016.

CONTENU**CONTEXTE**

Selon l'article 130 de la Charte de la Ville de Montréal, un rapport doit être fait au conseil d'arrondissement des décisions déléguées prises en matière de gestion de personnel en vertu du règlement de délégation de pouvoirs.
Il est demandé au conseil d'arrondissement de prendre acte du rapport faisant état des décisions prises durant la période du 1er au 31 août 2016 par le directeur d'arrondissement en matière de ressources humaines, et ce, en conformité avec le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (2119).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Dépôt du rapport faisant état des décisions prises durant la période du 1er au 31 août 2016 par le directeur d'arrondissement dans l'exercice des pouvoirs délégués par le conseil d'arrondissement en matière de ressources humaines, et ce, en conformité avec le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (2119).

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (2119).

Article 130 de la Charte de la Ville de Montréal (RLRQ, chapitre C-11.4).

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nancy-Ann BEAUDOIN
C/d ress.hum.<<arr.>60000>>

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-09-19

Sylvie A BRUNET
Directeur des Services Administratifs



Dossier # : 1163022016

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter un projet de règlement numéro 2119-8 intitulé : Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (2119) afin de régir la délégation relativement au système de pondération et d'évaluation des offres.

IL EST RECOMMANDÉ :

D'adopter le règlement numéro 2119-8 intitulé : Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (2119) afin de régir la délégation relativement au système de pondération et d'évaluation des offres.

Signé par Steve BEAUDOIN **Le** 2016-09-22 09:27

Signataire :

Steve BEAUDOIN

Directeur d'arrondissement
Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1163022016

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter un projet de règlement numéro 2119-8 intitulé : Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (2119) afin de régir la délégation relativement au système de pondération et d'évaluation des offres.

CONTENU

CONTEXTE

L'adoption de la *Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale concernant notamment le financement politique* sanctionnée et entrée en vigueur le 10 juin 2016 (Projet de loi numéro 83) est venue apportée des modifications à la *Loi sur les cités et villes* en matière de gestion contractuelle. Cette loi prévoit l'ajout de l'article 573.1.0.13 à la *Loi sur les cités et villes*. Ce nouvel article oblige à déléguer à un employé la formation de tout comité de sélection autre que celui constitué pour déterminer le lauréat d'un concours. Cette obligation de délégation ainsi qu'une volonté de rendre plus efficace le fonctionnement administratif de l'arrondissement lors de l'utilisation d'un système de pondération et d'évaluation des offres, nous amène à modifier ce règlement afin de déléguer au directeur d'arrondissement certains pouvoirs en cette matière.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution numéro CA04 13 0432 en date du 6 décembre 2004 (1042409118) - Adoption du règlement numéro 2119 intitulé : Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés.

DESCRIPTION

Le projet de règlement vise à déléguer au directeur d'arrondissement certains pouvoirs dans le cadre de l'utilisation d'un système de pondération et d'évaluation des offres, soit :

1. la décision d'utiliser ou non un système de pondération et d'évaluation des offres pour les contrats autres que ceux de services professionnels;
2. l'approbation de toute grille de critères de pondération et d'évaluation des offres;
3. la formation de tout comité de sélection selon certaines conditions et modalités.

JUSTIFICATION

Cette modification réglementaire permettra de se conformer au nouvel article 573.1.0.13 de la *Loi sur les cités et villes* et d'accroître l'efficacité opérationnelle de l'arrondissement en

diminuant les délais d'approbation des grilles de critères de pondération et d'évaluation des offres et de formation de tout comité de sélection.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Adoption du règlement : 7 novembre 2016

Avis public d'entrée en vigueur : 15 novembre 2016

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Article 130 de la *Charte de la Ville de Montréal* (RLRQ, chapitre C-11.4)

Articles 573.1.0.1.1 et 573.1.0.13 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19)

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Guyline CHAMPOUX
Secrétaire d'arrondissement

ENDOSSÉ PAR

Steve BEAUDOIN
Directeur d'arrondissement

Le : 2016-09-22



Dossier # : 1163022015

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter un projet de règlement numéro 2227 intitulé : Règlement sur la circulation et le stationnement.

IL EST RECOMMANDÉ :
D'adopter le règlement numéro 2227 intitulé : Règlement sur la circulation et le stationnement.

Signé par Steve BEAUDOIN **Le** 2016-09-27 16:35

Signataire :

Steve BEAUDOIN

Directeur d'arrondissement
Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1163022015

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter un projet de règlement numéro 2227 intitulé : Règlement sur la circulation et le stationnement.

CONTENU

CONTEXTE

Depuis l'adoption du Règlement relatif à la circulation dans les limites de la Ville (1887) en 1990, vingt-deux (22) amendements ont dus être apportés. Cette année encore, deux (2) modifications ont été faites et une (1) autre a été demandée suite à une réunion de la commission permanente de la sécurité publique et de la circulation.

Il a été décidé, plutôt que de modifier le règlement, d'adopter un nouveau règlement uniformisant l'ensemble des dispositions réglementaires, y compris les multiples amendements successifs.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution numéro 90-05-391 en date du 22 mai 1990 - Adoption du Règlement numéro 1887 relatif à la circulation dans les limites de la Ville

DESCRIPTION

Le règlement proposé remplacera le Règlement relatif à la circulation dans les limites de la Ville (1887). Ce règlement adopté il y a plus de 25 ans n'est plus actuel. Plusieurs dispositions du *Code de la sécurité routière* (RLRQ, chapitre C-24.2) , duquel il s'inspirait amplement, ont été modifiées depuis son adoption. Il y a lieu d'actualiser le règlement afin d'utiliser des termes cohérents avec les lois actuelles. En plus, la révision a pour objet de créer un ensemble plus cohérent, en reformulant des dispositions déjà existantes afin de faciliter l'application du règlement. Finalement, des dispositions difficiles à appliquer par le Service de police de la Ville de Montréal ou désuètes ont été supprimées. Certaines dispositions ont été introduites tels :

- ajout de la définition de « voie de circulation » pour s'harmoniser avec les pouvoirs municipaux en matière de voirie prévus à la *Loi sur les compétences municipal e s* (RLRQ chapitre C-47.1);
- harmonisation de termes avec ceux utilisés ailleurs sur le territoire de la Ville de Montréal et dans le *Code de la sécurité routière* ;
- ajout de dispositions générales quant au respect de la signalisation et relativement à la circulation et aux règles d'immobilisation et de stationnement;
- dotation de plus de pouvoirs en matière d'adoption résolution du conseil visant les objets couverts par le règlement.

Un tableau expliquant les modifications au règlement actuel est joint au sommaire décisionnel.

JUSTIFICATION

L'adoption du règlement est devenu nécessaire afin qu'il soit harmonisé avec les lois en vigueur et aux autres règlement existants sur le territoire de la Ville par le Service de police de la Ville de Montréal, en facilitant ainsi l'application.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'adoption du règlement aura comme principaux impacts sur notre territoire d'en faciliter l'application et d'éliminer les disparités entre les lois actuellement en vigueur et les dispositions réglementaires de l'arrondissement.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Adoption du règlement : 7 novembre 2016
Avis public d'entrée en vigueur : 15 novembre 2016

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Articles 4, 66, 67 et 79 de la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ, chapitre C-47.1);
articles 105 et 142 de la *Charte de la Ville de Montréal* (RLRQ, chapitre C-11.4);
article 2 du Règlement du conseil de la ville sur la délégation de certains pouvoirs relatifs au réseau de voirie artérielle aux conseils d'arrondissement (08-055);
Règlement intérieur de la ville sur la délégation, au conseil d'arrondissement de Saint-Léonard, des pouvoirs du conseil de la ville relatifs aux voies prioritaires pour véhicules d'urgence (10-022)

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Louis LAFONTAINE, Saint-Léonard
Daniel FLEURY, Saint-Léonard

Lecture :

Daniel FLEURY, 28 septembre 2016
Louis LAFONTAINE, 27 septembre 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Guylaine CHAMPOUX
Secrétaire d'arrondissement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-09-22

Steve BEAUDOIN
Directeur d'arrondissement



Dossier # : 1164871029

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption du projet de règlement numéro 1886-347 intitulé : Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1886, de façon à : a) ajouter des dispositions relatives à l'occupant exerçant un usage additionnel à un usage Habitation; b) permettre l'installation de boîtes de dons en plastique rigide, conçu pour l'extérieur, dans les endroits autorisés; c) ajouter un critère favorisant l'accessibilité universelle pour certains projets assujettis à la procédure des P.I.I.A.; d) ajouter des dispositions spécifiques relatives à l'aménagement d'un espace de stationnement dans le secteur de la COOP.

IL EST RECOMMANDÉ:

D'adopter le projet de règlement numéro 1886-347 intitulé : Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1886, de façon à : a) ajouter des dispositions relatives à l'occupant exerçant un usage additionnel à un usage Habitation; b) permettre l'installation de boîtes de dons en plastique rigide, conçu pour l'extérieur, dans les endroits autorisés; c) ajouter un critère favorisant l'accessibilité universelle pour certains projets assujettis à la procédure des P.I.I.A.; d) ajouter des dispositions spécifiques relatives à l'aménagement d'un espace de stationnement dans le secteur de la COOP.

Signé par Steve BEAUDOIN **Le** 2016-08-25 07:57

Signataire :

Steve BEAUDOIN

Directeur d'arrondissement
Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1164871029**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption du projet de règlement numéro 1886-347 intitulé : Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1886, de façon à : a) ajouter des dispositions relatives à l'occupant exerçant un usage additionnel à un usage Habitation; b) permettre l'installation de boîtes de dons en plastique rigide, conçu pour l'extérieur, dans les endroits autorisés; c) ajouter un critère favorisant l'accessibilité universelle pour certains projets assujettis à la procédure des P.I.I.A.; d) ajouter des dispositions spécifiques relatives à l'aménagement d'un espace de stationnement dans le secteur de la COOP.

CONTENU**CONTEXTE**

Dépôt du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation, tenue le 21 septembre 2016, à 17 h, sur le premier projet de règlement numéro 1886-347 intitulé : Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1886, de façon à : a) ajouter des dispositions relatives à l'occupant exerçant un usage additionnel à un usage habitation; b) permettre l'installation de boîtes de dons en plastique rigide, conçu pour l'extérieur, dans les endroits autorisés; c) ajouter un critère favorisant l'accessibilité universelle pour certains projets assujettis à la procédure des PIIA; d) ajouter des dispositions spécifiques relatives à l'aménagement d'un espace de stationnement dans le secteur de la COOP.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Guyline CHAMPOUX
Secrétaire d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1164871029

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption du projet de règlement numéro 1886-347 intitulé : Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1886, de façon à : a) ajouter des dispositions relatives à l'occupant exerçant un usage additionnel à un usage Habitation; b) permettre l'installation de boîtes de dons en plastique rigide, conçu pour l'extérieur, dans les endroits autorisés; c) ajouter un critère favorisant l'accessibilité universelle pour certains projets assujettis à la procédure des P.I.I.A.; d) ajouter des dispositions spécifiques relatives à l'aménagement d'un espace de stationnement dans le secteur de la COOP.

CONTENU

CONTEXTE

L'application de la réglementation d'urbanisme entraîne forcément des remises en question et des ajustements, voire des améliorations au fil du temps. Dans le cadre de l'exercice d'émission des divers permis de transformation, de construction et autres, la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (DAUSE) a répertorié une série de dispositions devant être revues ou précisées. Ce projet de modification se veut le deuxième d'une série devant être proposée au courant de l'année 2016.

Plusieurs des dispositions contenues dans le présent projet de règlement, numéro 1886-347 sont susceptibles d'approbation référendaire en fonction de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Ce projet de règlement aura pour effet d'amender le Règlement de zonage numéro 1886 de façon à :

- a) ajouter des dispositions relatives à l'occupant exerçant un usage additionnel à un usage Habitation;
- b) permettre l'installation de boîtes de dons en plastique rigide, conçu pour l'extérieur, dans les endroits autorisés;
- c) ajouter un critère favorisant l'accessibilité universelle pour certains projets assujettis à la procédure des P.I.I.A.;
- d) ajouter des dispositions spécifiques relatives à l'aménagement d'un espace de stationnement dans le secteur de la COOP.

Un tableau explicatif, joint au présent sommaire, détaille et commente les modifications proposées.

JUSTIFICATION

Règlement de zonage numéro 1886

Dans le cadre de l'application de la réglementation, il s'est avéré que les dispositions portant sur les usages additionnels permis dans les logements devaient être précisées. Par exemple, il a été conclu, à la lecture du règlement, qu'un usage additionnel, dans un logement, pouvait être exploité par une personne qui ne résidait pas sur place. De même, une personne, louant au plus deux chambres dans un logement, n'avait pas à résider dans le logement dont les chambres étaient placées en location. La modification proposée vise à corriger ces lacunes en obligeant la personne exploitant un usage additionnel, dans un logement, à habiter ce logement. Si ces conditions ne sont pas remplies, l'usage additionnel ne pourra être autorisé dans ce logement. Aussi, une personne qui désire louer au plus deux chambres dans un logement devra avoir son domicile principal à l'adresse en question. Pour ce faire, les articles suivants seraient modifiés : 6.1.1.1.1 (normes applicables à un usage additionnel pour un usage de la classe d'usages h1) et 6.1.1.2.1 (normes applicables à un usage additionnel pour un usage des classes d'usages h2 ou h3 de moins de 48 logements).

Présentement, lorsque permises dans le règlement, les boîtes de dons doivent être conçues en métal. Il s'agit du seul matériau autorisé. Or, il s'avère que diverses boîtes de dons, notamment en plastique rigide, sont esthétiquement intéressantes et de bonne qualité. Dans un souci de refléter la réalité, ces boîtes de dons devraient être permises. Ainsi, le Règlement de zonage 1886 devrait être modifié, aux articles 6.2.2.2.14, 6.3.2.9, et 6.4.2.5 afin d'autoriser que ces dernières soient constituées, en plus du métal, de plastique rigide conçu pour l'extérieur.

Les articles 8.1.2 et 8.6.2 seraient modifiés de façon à encourager, pour la construction et l'agrandissement de bâtiments de 925 m² et plus ou de plus de 3 étages, un niveau de plancher près du niveau du sol extérieur (plain-pied). Ce critère permettra un meilleur accès, pour les personnes handicapées, aux bâtiments de grande superficie et ce, malgré la configuration des bâtiments adjacents au projet, lesquels doivent être considérés lors de l'intégration d'un projet dans son environnement bâti.

L'article 9.14 prévoit une liste de zones pour lesquelles les articles 9.14.1 à 9.15 exclusivement s'appliquent. Or, en consultant la grille de zonage H09-10, on constate que l'article 9.14, sauf la disposition 9.14.2, s'applique. Ainsi, le présent projet de modification vise à faire concorder le titre de l'article 9.14 avec la grille de zonage H09-10.

L'article 9.14.5 comprend des dispositions spécifiques s'appliquant seulement lorsqu'indiqué à la grille des usages et normes d'une zone. Il est principalement applicable dans les zones dont l'affectation principale est h1 (maisons unifamiliales) et couvre l'ensemble des zones Habitation H07-16, H09-10, H09-13, H09-14, H10-29, H10-34, H11-02 et H12-03. Par le processus de concordance au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029), les modifications proposées à l'article 9.14.5 sont obligatoires pour les zones faisant partie de la COOP d'origine. Par contre, puisque la modification couvrirait plus de zones que ce qui est imposé par la concordance, la modification est intégrée au présent projet de modification réglementaire plutôt qu'au projet de concordance. En bref, l'amendement réduira la largeur maximale d'un accès à une voie publique à 6 m plutôt que 7 m. De nouvelles dispositions s'appliqueront aux nouveaux bâtiments notamment l'interdiction de stationner devant la façade du bâtiment ailleurs que devant une porte de garage et l'interdiction de relier deux accès par une allée de circulation en forme de « U ». Ces modifications permettront de limiter les espaces minéralisés en cour

avant et favoriseront ainsi un plus grand verdissement tout en augmentant les chances de conserver les arbres en devanture.

En résumé, les articles à modifier sont les suivants :

- Article 6.1.1.1.1 (Norme applicable à un usage additionnel - pour un usage de la classe d'usages h1)
- Article 6.1.1.2.1 (Norme applicable à un usage additionnel - pour un usage des classes d'usages h2 ou h3 de moins de 48 logements)
- Article 6.2.2.2.14 (Boîte de dons de vêtement - commerce)
- Article 6.3.2.9 (Boîte de dons de vêtement - industrie)
- Article 6.4.2.5 (Boîte de dons de vêtement - communautaire)
- Article 8.1.2 (Objectifs et critères pour toute demande de permis de construction pour un nouveau bâtiment et l'agrandissement d'un bâtiment de plus de 925 m² ou dont la hauteur excède 3 étages)
- Article 8.6.2 (Objectifs et critères pour toute demande de permis de construction pour la modification de la façade d'un bâtiment commercial, industriel et mixte, jumelé ou contigu)
- Article 9.14 (Titre)
- Article 9.14.5 (Aménagement de la cour avant)

Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU)

Les modifications suivantes ne sont pas susceptibles d'approbation référendaire en fonction de la LAU :

- Article 8.1.2 (LAU, article 113, al. 2, 5.1°)
- Article 8.6.2 (LAU, article 113, al. 2, 5.1°)
- Article 9.14 (modification au titre de l'article)

Les modifications suivantes sont susceptibles d'approbation référendaire en fonction de la LAU :

- Article 6.1.1.1.1 (LAU, article 113, al. 2, 3.2°, 11° et 22°)
- Article 6.1.1.2.1 (LAU, article 113, al. 2, 3.2°, 11° et 22°)
- Article 6.2.2.2.14 (LAU, article 113, al. 2, 5°)
- Article 6.3.2.9 (LAU, article 113, al. 2, 5°)
- Article 6.4.2.5 (LAU, article 113, al. 2, 5°)
- Article 9.14.5 (LAU, article 113, al. 2, 5° et 10°)

Considérant que le projet de modification vise des améliorations dans l'application réglementaire, il y aurait lieu de modifier les articles ci-haut mentionnés du Règlement de zonage numéro 1886 et de transmettre le projet de modification au conseil d'arrondissement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion et adoption du premier projet de règlement : 6 septembre 2016
Avis public d'une assemblée publique de consultation : 13 septembre 2016
Assemblée publique de consultation : 21 septembre 2016
Adoption du second projet de règlement : 3 octobre 2016
Avis public sur la possibilité de faire une demande d'approbation référendaire : 11 octobre 2016
Adoption du règlement : 7 novembre 2016
Processus référendaire, le cas échéant.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jason JALBERT
Conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Marie-Claude LAFOND
Chef de division urbanisme

Le : 2016-08-19



Dossier # : 1165909022

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption du projet de règlement numéro 1886-348 intitulé : Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1886 afin d'assurer la concordance au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029) relative à l'ensemble urbain d'intérêt et d'apporter d'autres modifications réglementaires au secteur de la COOP.

IL EST RECOMMANDÉ :

D'adopter le projet de règlement numéro 1886-348 intitulé : Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1886 afin d'assurer la concordance au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029) relative à l'ensemble urbain d'intérêt et d'apporter d'autres modifications réglementaires au secteur de la COOP.

Signé par Steve BEAUDOIN **Le** 2016-08-25 13:59

Signataire :

Steve BEAUDOIN

Directeur d'arrondissement
Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1165909022**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption du projet de règlement numéro 1886-348 intitulé : Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1886 afin d'assurer la concordance au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029) relative à l'ensemble urbain d'intérêt et d'apporter d'autres modifications réglementaires au secteur de la COOP.

CONTENU**CONTEXTE**

Dépôt du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation, tenue le 21 septembre 2016, à 17 h, sur le projet de règlement numéro 1886-348 intitulé : Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1886 afin d'assurer la concordance au schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029) relative à l'ensemble urbain d'intérêt et d'apporter d'autres modifications réglementaires au secteur de la COOP.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantesLecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Guylaine CHAMPOUX
Secrétaire d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1165909022

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption du projet de règlement numéro 1886-348 intitulé : Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1886 afin d'assurer la concordance au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029) relative à l'ensemble urbain d'intérêt et d'apporter d'autres modifications réglementaires au secteur de la COOP.

CONTENU

CONTEXTE

Le 29 janvier 2015, le conseil d'agglomération a adopté le *Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal* (RCG 14-029), lequel est entré en vigueur le 1^{er} avril 2015.

En vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (articles 110.4 à 110.9), un arrondissement doit adopter tout règlement pour assurer la conformité de ses règlements d'urbanisme au schéma d'aménagement et de développement. C'est dans le cadre de cette obligation légale que ce projet de règlement qualifié de « Règlement de concordance » est proposé. Les dispositions contenues dans ce projet de règlement ont par conséquent et majoritairement un caractère obligatoire.

Les modifications réglementaires proposées visent le secteur identifié comme étant un ensemble urbain d'intérêt au *Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal* (RCG 14-029), mais également et plus largement, le secteur du territoire de l'arrondissement identifié comme étant celui de la COOP, soit les zones Habitation H07-16, H09-13, H09-14, H10-29, H10-34, H11-02 et H12-03, ainsi que la zone H09-10.

Les articles du règlement relatifs à la concordance ne sont pas soumis à la procédure relative à l'approbation référendaire, mais doivent toutefois être présentés en consultation publique. Par ailleurs, les modifications prévues à ce règlement qui ne constituent pas de la concordance au sens strict ne contiennent pas de dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution numéro CG15 0325 en date du 30 avril 2015 (1152622003) - Adopter le document d'accompagnement indiquant la nature des modifications réglementaires à apporter aux plans et règlements d'urbanisme, en concordance avec le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029).
Résolution numéro CG15 0055 en date du 29 janvier 2015 (1140219001) - Adoption, avec

changements, du règlement RCG 14-029 intitulé « Règlement modifiant le Règlement concernant le schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Montréal (89 modifié) ».

DESCRIPTION

Ce règlement vise essentiellement à assurer la concordance du Règlement de zonage numéro 1886 aux exigences du *Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal* (RCG 14-029) concernant le secteur de valeur patrimoniale « ensemble urbain d'intérêt ».

Les modifications apportées au Règlement de zonage numéro 1886 portent sur les aspects suivants :

1. Modification de la cédule F jointe au Règlement de zonage numéro 1886 afin d'illustrer le secteur de valeur patrimoniale « ensemble urbain d'intérêt » identifié au *Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal* (RCG 14-029).
2. Ajout d'une disposition visant à empêcher la démolition ou la modification d'un bâtiment situé dans le secteur de valeur patrimoniale « ensemble urbain d'intérêt » sans que le projet de reconstruction ou de modification ne soit approuvé par un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.).
3. Ajout d'objectifs et de critères de P.I.I.A. applicables dans les zones Habitation H07-16, H09-10, H09-13, H09-14, H10-29, H10-34, H11-02 et H12-03, lesquels sont relatifs à la construction d'un nouveau bâtiment, l'agrandissement ou la modification d'un bâtiment existant et l'aménagement du terrain.
4. Ajout de normes visant à encadrer l'apparence extérieure et l'architecture d'un bâtiment situé dans les zones Habitation H07-16, H09-10, H09-13, H09-14, H10-29, H10-34, H11-02 et H12-03.

Le secteur de valeur patrimoniale « ensemble urbain d'intérêt » identifié au schéma d'aménagement et de développement est compris dans les zones Habitation H07-16, H09-13, H10-29 et H11-02. Ces zones sont plus grandes que la délimitation du secteur de valeur patrimoniale identifié au *Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal* (RCG 14-029). Toutefois, elles regroupent des bâtiments unifamiliaux isolés similaires en termes de gabarit et d'apparence architecturale à ceux faisant partie de l'ensemble urbain d'intérêt. Ce constat est le même pour les bâtiments situés dans les zones Habitation H09-10, H09-14, H10-34 et H12-03. L'ensemble formé de toutes ces zones Habitation a donc toujours été considéré comme étant le secteur de la COOP pour l'application des dispositions de P.I.I.A. et des dispositions normatives existantes. Aussi, la même logique d'application est maintenue pour les dispositions contenues à ce projet de règlement.

JUSTIFICATION

En vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le règlement de zonage doit être conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement et à son document complémentaire.

L'arrondissement a donc l'obligation de modifier les dispositions de son règlement de zonage qui ne sont pas conformes aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement et à son document complémentaire. La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises recommande donc l'adoption de ce règlement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion et adoption d'un projet de règlement : 6 septembre 2016

Consultation publique sur le projet de règlement : 21 septembre 2016

Adoption du règlement : 3 octobre 2016

Délivrance d'un certificat de conformité du Règlement de zonage numéro 1886 au *Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal* (RCG 14-029) et entrée en vigueur

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Les modifications proposées sont par ailleurs conformes au *Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal* (RCG 14-029).

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mélany ROY
Conseillère en planification

ENDOSSÉ PAR

Marie-Claude LAFOND
Chef de division urbanisme

Le : 2016-08-16



Dossier # : 1165021002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le projet de règlement numéro 2144-1 intitulé : Règlement modifiant le Règlement sur l'occupation du domaine public (2144) afin d'ajouter des obligations au titulaire de permis.

IL EST RECOMMANDÉ:

D'adopter le règlement numéro 2144-1 intitulé : Règlement modifiant le Règlement sur l'occupation du domaine public (2144) afin d'ajouter des obligations au titulaire de permis.

Signé par Steve BEAUDOIN **Le** 2016-08-25 08:20

Signataire :

Steve BEAUDOIN

Directeur d'arrondissement
Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1165021002**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le projet de règlement numéro 2144-1 intitulé : Règlement modifiant le Règlement sur l'occupation du domaine public (2144) afin d'ajouter des obligations au titulaire de permis.

CONTENU**CONTEXTE**

Quelques incidents sont survenus lors de l'occupation du domaine public causés par une mauvaise signalisation ou une signalisation inexistante sur les lieux de l'occupation. Il a été constaté à la lecture du Règlement sur l'occupation du domaine public (2144) qu'aucune obligation quant à l'installation de la signalisation adéquate n'y était prévue. Afin que les obstructions à la circulation soient indiquées adéquatement et ne mettent pas en danger la sécurité publique, il est proposé d'ajouter des obligations au titulaire de permis à cet effet.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution numéro CA07 13 0432 en date du 3 décembre 2007 (1073385027) - Adoption du Règlement numéro 2144 intitulé : Règlement sur l'occupation du domaine public.

DESCRIPTION

Le projet de règlement vise à ajouter des obligations au titulaire d'un permis d'occupation du domaine public afin de le responsabiliser quant à la signalisation et aux dommages lors de l'occupation du domaine public. Deux articles sont insérés dans la section II intitulée « Obligations du titulaire ».

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Adoption du règlement : 3 octobre 2016
Avis public d'entrée en vigueur : 11 octobre 2016

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Articles 67 et 67.1 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal* (RLRQ, chapitre C-11.4)

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Guylaine CHAMPOUX, Saint-Léonard
Louis LAFONTAINE, Saint-Léonard
Daniel FLEURY, Saint-Léonard

Lecture :

Daniel FLEURY, 24 août 2016
Louis LAFONTAINE, 24 août 2016
Guylaine CHAMPOUX, 24 août 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Catherine DELISLE
Secrétaire-recherchiste

ENDOSSÉ PAR

Steve BEAUDOIN
Directeur d'arrondissement

Le : 2016-08-24



Dossier # : 1164871033

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Présentation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) – Modification d'un bâtiment résidentiel multiplex jumelé situé aux 4720-26, rue d'Antibes - Lot numéro 1 000 795 du cadastre du Québec - District Saint-Léonard-Ouest.

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme en date du 12 septembre 2016.

IL EST RECOMMANDÉ :

D'accepter le plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) numéro 2016-22 visant la modification de la façade d'un bâtiment résidentiel multiplex jumelé situé aux 4720-26, rue d'Antibes, lot numéro 1 000 795 du cadastre du Québec, dans la zone H08-05.

Signé par Steve BEAUDOIN **Le** 2016-09-21 09:43

Signataire :

Steve BEAUDOIN

Directeur d'arrondissement
Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1164871033

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Présentation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) – Modification d'un bâtiment résidentiel multiplex jumelé situé aux 4720-26, rue d'Antibes - Lot numéro 1 000 795 du cadastre du Québec - District Saint-Léonard-Ouest.

CONTENU

CONTEXTE

Une demande de permis de rénovation portant le numéro 2016-14298 a été déposée aux bureaux de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises afin d'apporter une modification à la façade d'un bâtiment résidentiel multiplex, jumelé, situé aux 4720-26, rue d'Antibes, dans la zone H08-05.

En vertu de l'article 8.5 du Règlement de zonage numéro 1886, la modification de ce bâtiment est soumise à la procédure du P.I.I.A. étant donné que les travaux visent la façade d'un bâtiment de la catégorie d'usages h2.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Le milieu

Le bâtiment visé par la demande, implanté sur la rue d'Antibes, entre les rues Primot et de l'Aiglon, est situé en zone résidentielle (H08-05), laquelle permet la classe d'usages h2 (multiplex) selon le mode d'implantation jumelé ou isolé. Conséquemment, le cadre bâti environnant est constitué de bâtiments multiplex (2 à 5 logements) de deux (2) étages, principalement jumelés.

La propriété visée

Le bâtiment, comprenant deux (2) étages avec sous-sol et cinq (5) unités d'habitation, est implanté sur un terrain de 497,5 m². La largeur de ce dernier est de 19,2 m alors que sa profondeur est de 25,91 m. La façade du bâtiment est recouverte de briques blanches et de pierres alors que la partie de façade au niveau du sous-sol compte deux (2) portes de garage derrière une voie d'accès véhiculaire en plongée. Le garage, au niveau du sous-sol, peut accueillir deux (2) voitures.

Le projet

Les requérants désirent enlever une des portes de garage afin d'y installer une porte d'accès simple. Plusieurs bâtiments avoisinants, d'une largeur similaire au bâtiment visé par la présente demande, semblent avoir été modifiés ou conçus à l'origine de façon à ce qu'une seule porte de garage soit aménagée en façade au niveau du sous-sol à côté d'une porte d'accès simple. Le projet présente donc un traitement de l'accès au sous-sol qui est similaire à plusieurs bâtiments avoisinants.

Le règlement

Puisque les travaux proposés consistent en une modification touchant l'apparence extérieure d'un bâtiment de la catégorie d'usages h2, le projet doit répondre aux objectifs et aux critères énumérés à l'article 8.5 du Règlement de zonage numéro 1886. Ceux-ci sont reproduits dans le tableau en annexe.

JUSTIFICATION

Après analyse du P.I.I.A. et des exigences applicables, la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises émet un avis favorable à la présente demande, et ce, considérant les éléments suivants :

- le traitement de l'accès au sous-sol est similaire à plusieurs bâtiments se trouvant dans les rues voisines;
- l'ouverture de la porte de garage serait en partie remplacée par un mur en blocs de béton recouvert de crépi semblable au mur de fondation du bâtiment.

En conséquence, il y aurait lieu de le transmettre au comité consultatif d'urbanisme pour analyse et recommandation au conseil d'arrondissement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Règlement de zonage numéro 1886, chapitre 8

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jason JALBERT
Conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-09-16

Johanne COUTURE
Directrice - Aménagement urbain et des
services aux entreprises



Dossier # : 1164871030

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Présentation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) – Modification d'un bâtiment résidentiel unifamilial isolé situé au 8925, rue Deschambault - Lot numéro 1 332 817 du cadastre du Québec - District Saint-Léonard-Ouest.

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme en date du 12 septembre 2016.

IL EST RECOMMANDÉ :

D'accepter le plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) numéro 2016-21 visant la modification de la façade d'un bâtiment résidentiel unifamilial isolé situé au 8925, rue Deschambault, lot numéro 1 332 817 du cadastre du Québec, dans la zone H09-13.

Signé par Steve BEAUDOIN **Le** 2016-09-21 09:42

Signataire :

Steve BEAUDOIN

Directeur d'arrondissement
Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1164871030

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Présentation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) – Modification d'un bâtiment résidentiel unifamilial isolé situé au 8925, rue Deschambault - Lot numéro 1 332 817 du cadastre du Québec - District Saint-Léonard-Ouest.

CONTENU

CONTEXTE

Le permis de construction numéro 2015-28113 a été émis le 5 juin 2015 pour ériger un nouveau bâtiment résidentiel unifamilial isolé (10,97 m X 13,56 m), de deux (2) étages avec garage, dans la zone H09-13.

Les requérants désirent apporter une modification au bâtiment ayant été construit suite à ce permis.

En vertu de l'article 8.4 du Règlement de zonage numéro 1886, la modification de ce bâtiment est soumise à la procédure du P.I.I.A. étant donné que sa façade est transformée.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution numéro CA15 13 0153 en date du 1er juin 2015 (1153385027) - Recommandation du comité consultatif d'urbanisme - Présentation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) - Nouveau bâtiment résidentiel situé au 8925, rue Deschambault, lot numéro 1 332 817 du cadastre du Québec.

DESCRIPTION

Le milieu

Le bâtiment visé par la demande, implanté sur la rue Deschambault, entre les rues Grandbois et De Foucauld, est situé en zone résidentielle (H09-13), laquelle permet la classe d'usages h1 (unifamilial). Conséquemment, le cadre bâti environnant est constitué de maisons unifamiliales allant d'un (1) à deux (2) étages.

La propriété visée

Le bâtiment, une maison unifamiliale de deux (2) étages avec sous-sol, est implanté sur un terrain de forme irrégulière comptant 551,1 m² (5 932 pi²). Sa largeur est de 16 m en façade et de 17 m à l'arrière alors que sa profondeur est de 28,96 m. Sa façade comporte

une partie en retrait au niveau du 2^e étage. Le garage, au niveau du sous-sol, peut accueillir deux (2) voitures.

Le projet

Dans la version des plans approuvés en 2015, on pouvait noter que la façade comptait deux (2) portes de garage, que la brique était de couleur grise et que la porte d'entrée était chapeautée d'une imposte avec une fenêtre fixe à gauche. La présente demande de PIIA vise à faire approuver diverses modifications à l'autorisation ayant été accordée en 2015. Tout d'abord, les requérants désirent une brique rouge plutôt que grise. De plus, l'imposte serait réduite, au-dessus de la porte d'entrée, alors que la fenêtre fixe à gauche de cette dernière serait retirée. Quelques ouvertures au niveau du rez-de-chaussée et du 2^e étage seraient légèrement modifiées tout en respectant un équilibre des proportions entre les deux (2) niveaux hors terre du bâtiment. Aussi, les deux (2) portes de garage simples, au sous-sol, seraient remplacées par une seule porte double. Enfin, l'avant-toit au-dessus de l'entrée principale, faisant office de marquise, serait légèrement prolongé au-delà d'une colonne de briques.

Le règlement

Puisque les travaux proposés consistent en une modification touchant l'apparence extérieure d'un bâtiment situé dans le secteur de la COOP, le projet doit répondre aux objectifs et aux critères énumérés à l'article 8.4 du Règlement de zonage numéro 1886. Ceux-ci sont reproduits dans le tableau en annexe.

JUSTIFICATION

Après analyse du P.I.I.A. et des exigences applicables, la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises émet un avis favorable à la présente demande, et ce, considérant les éléments suivants :

- les ouvertures, telles que modifiées, maintiendraient un équilibre dans les formes et les proportions entre le rez-de-chaussée et le 2^e étage;
- la marquise constitue le prolongement de l'avant-toit se trouvant au-dessus de la descente de garage, faisant en sorte qu'elle est intégrée au reste du bâtiment.

En conséquence, il y aurait lieu de le transmettre au comité consultatif d'urbanisme pour analyse et recommandation au conseil d'arrondissement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS
ADMINISTRATIFS**

Règlement de zonage numéro 1886, chapitre 8

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jason JALBERT
Conseiller en aménagement - Urbanisme

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-09-16

Johanne COUTURE
Directrice - Aménagement urbain et des
services aux entreprises



Dossier # : 1163022003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Désignation d'un maire suppléant d'arrondissement pour les mois de novembre et décembre 2016 ainsi que janvier et février 2017.

De désigner monsieur le conseiller ou madame la conseillère XX comme maire suppléant de l'arrondissement de Saint-Léonard pour les mois de novembre et décembre 2016 ainsi que janvier et février 2017.

Signé par Steve BEAUDOIN **Le** 2016-09-12 16:48

Signataire :

Steve BEAUDOIN

Directeur d'arrondissement
Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1163022003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Désignation d'un maire suppléant d'arrondissement pour les mois de novembre et décembre 2016 ainsi que janvier et février 2017.

CONTENU

CONTEXTE

L'article 56 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) stipule que **le conseil désigne, pour la période qu'il détermine, un conseiller comme maire suppléant.** Madame la conseillère Lili-Anne Tremblay a été désignée maire suppléant d'arrondissement pour les mois de juillet, août, septembre et octobre 2016, lors de la séance tenue le 6 juin 2016.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution numéro CA16 13 0180 en date du 6 juin 2016 (1163022002) - Désignation d'un maire suppléant d'arrondissement pour les mois de juillet, août, septembre et octobre 2016.

DESCRIPTION

Le conseil d'arrondissement doit désigner un conseiller comme maire suppléant pour les mois de novembre et décembre 2016 ainsi que janvier et février 2017.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS
ADMINISTRATIFS**

Article 56 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19)

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Guyline CHAMPOUX
Secrétaire d'arrondissement

ENDOSSÉ PAR

Steve BEAUDOIN
Directeur d'arrondissement

Le : 2016-09-09



Dossier # : 1163385006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt du procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme tenue le 12 septembre 2016.

IL EST RECOMMANDÉ :

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme tenue le 12 septembre 2016.

Signé par Steve BEAUDOIN **Le** 2016-09-19 10:31

Signataire :

Steve BEAUDOIN

Directeur d'arrondissement
Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1163385006**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt du procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme tenue le 12 septembre 2016.

CONTENU**CONTEXTE****DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION**

Nous soumettons au conseil d'arrondissement le procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme tenue le 12 septembre 2016.

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS****VALIDATION****Intervenant et sens de l'intervention**

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Claude LAFOND
Chef de division - Urbanisme

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-09-16

Johanne COUTURE
Directrice - Aménagement urbain et des
services aux entreprises



Dossier # : 1160539009

Unité administrative responsable : Arrondissement Saint-Léonard , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Dépôt des statistiques concernant les permis de construction et les certificats d'autorisation d'usage - Août 2016.

De prendre acte du dépôt du rapport mensuel de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises concernant les permis de construction et les certificats d'autorisation d'usage émis au cours du mois d'août 2016.

Signé par Steve BEAUDOIN **Le** 2016-09-09 08:09

Signataire :

Steve BEAUDOIN

Directeur d'arrondissement
Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1160539009**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt des statistiques concernant les permis de construction et les certificats d'autorisation d'usage - Août 2016.

CONTENU**CONTEXTE****DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION**

Nous vous transmettons en annexe les bordereaux des permis de construction et d'affichage, ainsi que des certificats d'autorisation émis au cours du mois d'août 2016. Pour fins de statistiques, nous vous soumettons également les documents suivants :

- Statistiques mensuelles comparatives concernant l'émission des permis de construction et d'affichage;
- Statistiques mensuelles concernant les certificats d'autorisation d'usage (selon la division de l'activité économique);
- Graphiques démontrant l'évolution mensuelle et cumulative des permis de construction émis et le résultat comparatif 2015-2016 pour la même période.

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS
ADMINISTRATIFS**

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Claude LAFOND
C/d urb.<<arr.>60000>>

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-09-08

Johanne COUTURE
Directrice - Aménagement urbain et des
services aux entreprises